

92N0064XPF

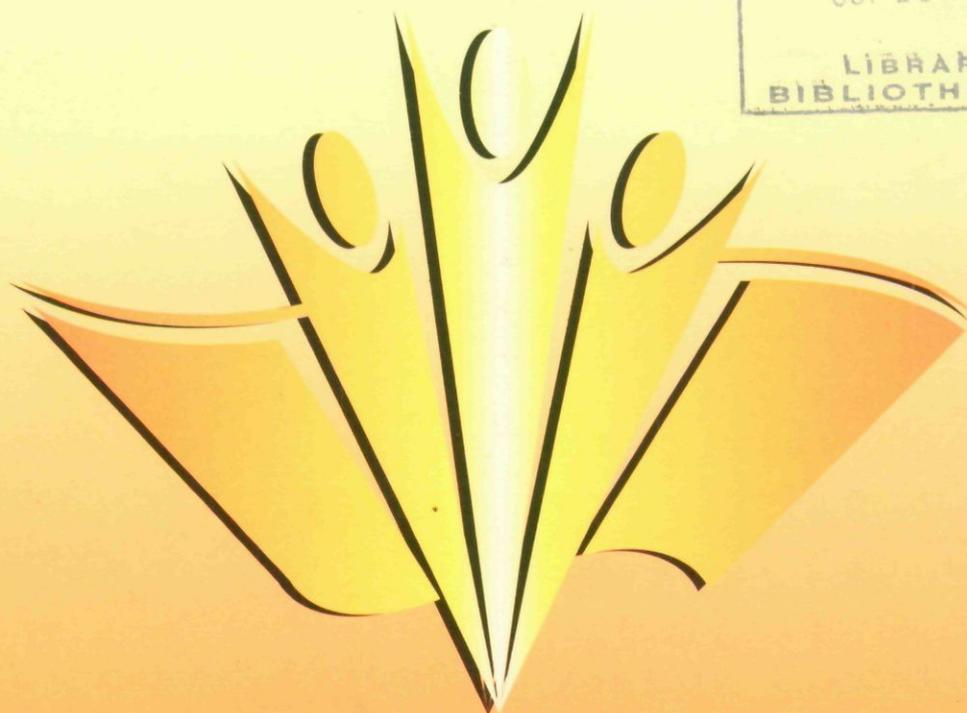
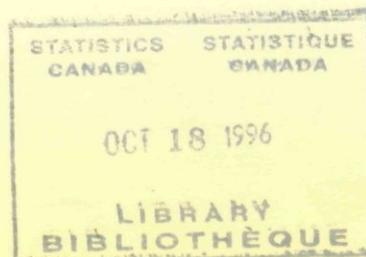
C.4

RECENSEMENT · 1996 · CENSUS

Catalogue 92N0064XPF

Contenu du questionnaire

Le Recensement de la population de 1996



Statistique
Canada

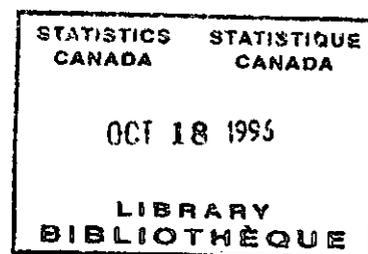
Statistics
Canada

Canada



Contenu du questionnaire

Le Recensement de la population de 1996



«19. (1) Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada à tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil.»

Loi sur la statistique, S.R.C. (1985), ch. S-19

Remerciements

L'équipe du projet de la détermination du contenu du recensement de 1996 à Statistique Canada aimerait remercier les personnes suivantes de leur contribution au présent document :

Rosalie Bambrick, Anne Gervais, Willa Rea, Patricia Schembari, ainsi que les spécialistes du domaine de Statistique Canada.

Table des matières

	Page
Introduction	1
Recensement de base et questions relatives à la couverture	2
Questions relatives à la couverture	3
Code postal	5
Nom	7
Lien avec la Personne 1	10
Date de naissance	13
Sexe	16
État matrimonial	18
Union libre	20
Limitations d'activité	22
Limitations d'activité	23
Incapacité de longue durée	23
Langue	26
Connaissance de l'anglais et du français	27
Connaissance d'une autre langue	30
Langue parlée à la maison	33
Première langue apprise à la maison	36
Citoyenneté et immigration	39
Lieu de naissance	40
Citoyenneté	43
Immigrant reçu	46
Année d'immigration	46
Origine ethnique	50
Origine ethnique	51
Groupe de population	51
Peuples autochtones	55
Bande indienne ou première nation	55
Indien inscrit	55
Mobilité	59
Lieu de résidence un an auparavant	60
Lieu de résidence cinq ans auparavant	60
Scolarité	64
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	65
Années de scolarité (université)	65
Années de scolarité (autres)	65
Fréquentation scolaire	65
Grades, certificats et diplômes	69
Domaine de spécialisation	69

Table des matières (suite)

	Page
Activités à la maison	72
Travail non rémunéré	73
Activités sur le marché du travail	76
Heures travaillées pour une rémunération ou en vue d'un bénéfice	77
Absence du travail	77
Arrangements pour un nouvel emploi	77
Recherche récente d'un emploi	77
Disponibilité pour un travail	77
Date du dernier travail	81
Catégorie de travailleurs	83
Forme juridique	83
Semaines travaillées en 1995	86
Travail à plein temps ou à temps partiel	86
Industrie	89
Nom de l'employeur	90
Genre d'entreprise	90
Profession	93
Genre de travail	94
Fonctions les plus importantes	94
Lieu de travail	97
Lieu de travail	98
Moyen de transport	101
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail	102
Revenu	104
Revenu en 1995	105
Logement	109
Soutiens du ménage	110
Propriétaire ou locataire	112
Nombre de pièces et de chambres à coucher	114
Période de construction	116
Réparations nécessaires	118
Paiements annuels	120
Coûts d'habitation – Locataire	120
Coûts d'habitation – Propriétaire	120
Annexes	123
Annexe 1 – Abréviations des ministères fédéraux utilisées	124

Table des matières (fin)

	Page
Annexe 2 – Lois prévoyant ou nécessitant la tenue d'un recensement	125
A. Législation constitutionnelle	125
B. Antécédents historiques de la <i>Loi sur la statistique</i> (L.R.C. 1985)	126
C. Autres lois fédérales	127
D. Lois provinciales	130

Introduction

- Le présent document fait état des questions incluses dans le questionnaire du Recensement de la population de 1996 et expose les raisons de leur inclusion.
- Les questions du recensement de 1996 sont regroupées par sujet. À l'occasion, certaines questions sont examinées ensemble du fait que les raisons de leur inclusion et les utilisations auxquelles les renseignements recueillis donnent lieu sont étroitement liées.
- Les renseignements figurant sous les rubriques «Principaux utilisateurs clés» et «Exigences de la législation et des programmes» sont fondés sur les documents écrits reçus par Statistique Canada dans le cadre des consultations sur le contenu du recensement de 1996 et sur les commentaires des spécialistes du domaine du Bureau.
- L'univers possible des utilisateurs et des programmes pour les données recueillies à l'aide de chacune des questions est beaucoup plus vaste, mais des contraintes d'espace nous empêchent de faire état de tous les utilisateurs et de toutes les exigences.
- Le document indique, pour chaque question ou groupe de questions, l'ensemble des renseignements ci-après :
 1. Principaux utilisateurs clés
 2. Groupes cibles
 - Les sous-groupes de la population canadienne spécifiquement circonscrits à l'aide de la question, p. ex., les enfants sont repérés à l'aide de la question sur la date de naissance.
 - Les sous-groupes de la population canadienne ayant suscité des préoccupations susceptibles de faire l'objet d'une action gouvernementale et sur lesquels la question peut permettre de recueillir des renseignements, p. ex., les enfants vivant dans la pauvreté.
 3. Exigences de la législation et des programmes
 - La législation et les programmes qui étaient en vigueur lorsque les questions du Recensement de la population de 1996 ont été publiées dans la *Gazette du Canada* (le 12 août 1995).
 4. Objet

Recensement de base et questions relatives à la couverture

«Je ne saurais trop insister sur l'importance que revêtent pour Finances Canada les chiffres de population du recensement et les estimations de l'erreur de couverture, en raison de leur incidence directe sur les paiements de transfert versés par l'administration fédérale aux provinces.»

Finances Canada

«Caractéristiques démographiques – Nous estimons que le contenu du questionnaire [...] est suffisamment riche et varié pour permettre de relever les tendances d'importance critique.»

Citoyenneté et Immigration Canada

«L'inclusion des résidents non permanents dans les chiffres de population globaux nous est d'une utilité indéniable et nous aimerions que cette pratique se poursuive en 1996.»

District régional de Vancouver, Service de la planification stratégique

«L'inclusion des codes postaux dans la base de données 2A en plus de la base de données 2B permettrait d'éviter le recours indirect et coûteux à des fichiers de conversion auxiliaires et d'offrir un service à la clientèle plus étendu dès le départ.»

Bureau de la statistique du Québec

«La technologie informatique facilite grandement l'analyse des bases de données administratives pour les besoins de la planification et de l'élaboration de décisions. L'identificateur géographique standard utilisé pour la majorité des bases de données sur la population est le code postal. La collecte de données du recensement incluant le code postal permettrait à nos fonctionnaires d'obtenir des rapports statistiques assurant un appariement plus exact entre les secteurs géographiques de nos bases de données et ceux du recensement. Cela aurait pour effet d'améliorer sensiblement la qualité des analyses nécessaires pour cerner les besoins de la population de la façon la plus efficiente possible.»

Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick

Questions relatives à la couverture

- ÉTAPE 1** Commencez ici en inscrivant votre adresse en majuscules
- ÉTAPE 2** Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le 14 mai 1996, vivent habituellement ici, même si elles sont temporairement absentes en raison d'un voyage d'affaires, d'études ou de vacances.
- ÉTAPE 3** Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 2 parce que vous n'étiez pas certain qu'il fallait les compter?
- ÉTAPE 4** Est-ce que **TOUTES LES PERSONNES** de ce ménage sont : des représentants du gouvernement d'un autre pays et leur famille; ou des membres des Forces armées d'un autre pays et leur famille; ou des résidents d'un autre pays en visite au Canada, par exemple en voyage d'affaires ou en vacances?
- ÉTAPE 5** Si **TOUTES LES PERSONNES** de ce ménage demeurent ici temporairement et ont un domicile habituel ailleurs au Canada, indiquez le nombre total de personnes dans cette case. Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.
- ÉTAPE 6** Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui **EXPLOITE** une exploitation agricole?
- ÉTAPE 7** À la question 1 à la page suivante, transcrivez les noms figurant à l'étape 2.

Principaux utilisateurs clés

Sans objet

Groupes cibles

Sans objet

Exigences de la législation et des programmes

Sans objet

Objet

Ces étapes sont conçues pour assurer que tous les résidents habituels du Canada sont dénombrés à leur domicile habituel pendant le recensement de 1996 et que les résidents étrangers ne sont pas dénombrés. Par «résidents habituels du Canada», on entend les citoyens canadiens, les immigrants reçus et les personnes qui ont un permis de travail, un permis de séjour pour étudiants ou un permis ministériel, ou les personnes qui réclament le statut de réfugié, et qui ont un domicile habituel au Canada. Le recensement canadien dénombre aussi les membres des Forces armées canadiennes et du corps diplomatique canadien en poste à l'étranger.

Statistique Canada a besoin de l'adresse pour s'assurer que tous les ménages ont été comptés et ne l'ont été qu'une seule fois, et du numéro de téléphone pour joindre le répondant s'il manquait des renseignements sur son questionnaire du recensement. Il sera question du code postal plus loin, dans une section distincte.

La question portant sur l'exploitation d'une ferme, d'un ranch ou d'une autre exploitation agricole est une question de sélection, et non pas une question relative à la couverture, conçue pour repérer tous les exploitants agricoles, y compris ceux qui vivent à la ville ou dans d'autres centres urbains, afin qu'ils puissent être inclus dans le Recensement de l'agriculture tenu concurremment à celui de la population.

ÉTAPE 1 Code postal

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Anciens combattants Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Terre-Neuve
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Colombie-Britannique

Autres

Bibliothèque de l'Université Laval
Comité consultatif de la statistique de la santé
Compusearch
Department of Family Studies, University of Manitoba
Edmonton, City of
Moncton, City of
Ontario Regional Information Systems Working Group
Richmond, City of
Vancouver, City of
Vancouver, Greater Vancouver Regional District

Groupes cibles

Sans objet

Exigences de la législation et des programmes

Sans objet

Objet

Le recensement de 1996 sera le premier recensement dans le cadre duquel on saisira le code postal de tous les ménages canadiens. (Auparavant, on ne saisissait cet élément d'information que pour un échantillon de 20 % des ménages.)

Figurent au nombre des avantages possibles de cette mesure : l'obtention d'un Fichier de conversion des codes postaux plus précis (fichier qui permet d'établir un lien entre les codes postaux et les unités géographiques du recensement); une meilleure intégration des données du recensement et des ensembles de données des clients; une diffusion plus rapide des données ventilées en fonction du code postal; enfin, de façon générale, une meilleure adéquation des données du recensement aux besoins des utilisateurs de données.

Déjà vaste, la gamme des utilisateurs de données ventilées en fonction du code postal ne cesse de s'étendre. Des organismes gouvernementaux de tous les échelons utilisent le code postal à des fins comme le couplage des fichiers de données administratives et de la base de données du recensement. Les entreprises du secteur privé utilisent pour leur part les données du recensement ventilées en fonction du code postal pour réaliser des analyses afin de cerner leurs clients et leurs marchés. La présentation des données du recensement ventilées en fonction du code postal dans des tableaux croisés constitue enfin un autre moyen de diffusion des données du recensement.

Question 1 **Nom**

Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'étape 2.

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Anciens combattants Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil consultatif national sur le troisième âge
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Élections Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Protection civile Canada
Revenu Canada
Santé Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Solliciteur général du Canada
Transports Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Plusieurs municipalités et organismes

Groupes cibles

Sans objet

Exigences de la législation

Loi canadienne sur la santé
Loi canadienne sur les prêts aux étudiants
Loi constitutionnelle
Loi électorale du Canada
Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales
Loi sur le Conseil des Arts du Canada
Loi sur le déplacement des lignes de chemins de fer et les croisements de chemin de fer
Loi sur le régime de pensions du Canada
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé

Objet

Bien que cette question demande au répondant d'inscrire le nom de chacun des membres du ménage (également inscrits à l'étape 2 et à l'étape 3), ces renseignements qui sont confidentiels ont pour unique objet d'assurer que chaque personne est comptée une fois et une fois seulement. Pour garantir la confidentialité des données, les noms ne sont pas entrés dans la base de données du recensement.

Cette question et les questions relatives à la couverture nous fournissent les données de base nécessaires pour générer les chiffres de population du pays, des provinces et des régions géographiques plus petites comme les municipalités, les villes, les villages et les réserves indiennes. Ces chiffres constituent des données repères essentielles pour les fins de l'étalonnage des estimations démographiques intercensitaires.

Aux termes de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, les chiffres de population et les estimations démographiques sont essentiels pour déterminer le montant des paiements de transfert versés par l'administration fédérale aux provinces et aux territoires. Diverses autres lois fédérales nécessitent aussi les chiffres de population pour déterminer le montant des paiements de transfert, répartir des fonds entre les provinces et territoires, ou allouer les fonds dont sont dotés les programmes à des collectivités de taille spécifique.

Les administrations provinciales ont également recours aux chiffres de population du recensement pour déterminer le montant des paiements de transfert versés aux administrations régionales et municipales, aux conseils scolaires et aux autres organismes locaux.

Comme les estimations de la migration interprovinciale et intraprovinciale établies à partir des dossiers administratifs sont davantage sujettes à l'erreur que les autres composantes de l'accroissement démographique, les estimations démographiques intercensitaires sont aussi entachées d'erreur, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur les programmes annuels de transferts financiers entre gouvernements et sur la répartition d'autres fonds entre les provinces et territoires. Il importe donc de réétalonner les estimations démographiques à des intervalles de cinq ans au moyen des données recueillies à l'aide de la présente question.

Les administrations publiques de tous les échelons ont aussi besoin de chiffres de population à l'échelle régionale pour les fins de la planification électorale et de la modification des limites des circonscriptions. À l'échelle fédérale, la *Loi constitutionnelle* (anciennement l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*) et la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* nécessitent la collecte de chiffres de population pour les besoins de délimitation des circonscriptions électorales fédérales (CÉF). Le directeur général des élections a également besoin des données démographiques pour déterminer les coûts associés à la tenue des élections fédérales et aux activités connexes en vertu de la *Loi électorale du Canada*.

Statistique Canada, les autres ministères fédéraux, les autres administrations publiques et les agences de sondages du secteur privé ont besoin des chiffres de population du recensement, et souvent d'autres données sur les caractéristiques socio-économiques et démographiques, afin de concevoir, stratifier et pondérer leurs enquêtes-échantillon et d'en interpréter les résultats. Pour obtenir des résultats d'enquête qui soient exacts, il faut disposer de données précises et fiables sur les caractéristiques de base de la population, lesquelles données sont en général recueillies à l'aide du recensement le plus récent.

Les données tirées des dossiers administratifs, source de données de plus en plus importante, sont aussi évaluées et étalonnées à l'aide des données du recensement.

Les données du recensement servent par ailleurs à repérer les populations présentant des caractéristiques spécifiques (Autochtones, personnes ayant une incapacité, etc.) en vue de réaliser des enquêtes-échantillon plus approfondies sur certains groupes.

Tant les sociétés privées que les sociétés de la Couronne doivent disposer de données sur la répartition de la population pour les besoins de la prise de décisions. Il est fréquent que des questions comme celles relatives à l'emplacement de l'antenne émettrice d'une station radiophonique, à l'ouverture d'un grand magasin dans une région donnée ou à la possibilité, pour un transporteur aérien, de desservir une localité donnée soient tranchées à la lumière des données de base et des données relatives à d'autres variables du recensement. Le bien-fondé des réponses données à ces questions sera fonction de l'actualité et de l'exactitude des renseignements statistiques consultés.

La *Loi sur le régime de pensions du Canada* et d'autres lois fédérales relatives aux pensions autorisent les citoyens autrement incapables de démontrer leur admissibilité aux programmes visés à présenter les enregistrements du recensement comme preuve d'âge. La tenue de recensements à intervalles réguliers aura donc pour effet de faciliter l'accès aux régimes de pensions dans le futur.

Statistique Canada a également besoin des réponses à la question 1 pour réaliser son étude du sous-dénombrement du recensement au moyen de la contre-vérification des dossiers.

Il est aussi essentiel de disposer de chiffres de population ventilés à l'échelle régionale pour des fins comme le service postal, la planification d'urgence, le choix du lieu d'implantation d'un aéroport et la détermination des trajectoires de descente, ainsi que les études sur l'utilisation des terres.

Selon les données du recensement, le taux canadien de croissance démographique a fléchi de 1951 à 1986, pour atteindre un plancher historique de 4,0 % au cours de la période de 1981 à 1986. Cette tendance s'est toutefois inversée au cours de la période de 1986 à 1991, la population du Canada s'accroissant de 7,9 %. La Colombie-Britannique a continué, au cours de cette dernière période, d'être la province affichant la plus forte croissance démographique (13,8 %), tandis que la Saskatchewan voyait sa population diminuer de 2,0 %.

Question 2 Lien avec la Personne 1

Pour chaque personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1.

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Anciens combattants Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Family Studies, University of Manitoba
Department of Sociology, University of Alberta
Department of Sociology, University of Western Ontario
Edmonton, City of
Haldimand-Norfolk, Regional Municipality of
Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec
Laval, Ville de
Metropolitan Toronto, Municipality of
Montréal, Ville de
Regina, City of
Richmond, City of
The December 9 Coalition
Toronto, City of
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- ménages,
- familles économiques,
- familles de recensement,
- personnes hors famille économique.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- femmes,
- personnes âgées,
- Autochtones,
- immigrants,
- familles monoparentales,
- familles à faible revenu.

Exigences de la législation et des programmes

Allocations au conjoint (DRH)*
Centre national d'information sur la garde des enfants (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Loi nationale sur l'habitation
Prestation fiscale pour enfants (DRH/RC)
Programme d'estimation de la population, des ménages et des familles (STC)
Programme de coopératives d'habitation et de logement sans but lucratif (SCHL)
Programme de projection de la population, des ménages et des familles (STC)
Programme de promotion de la femme (CFC)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Sécurité de la vieillesse (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)

Objet

Cette question a pour objet de nous permettre, en classant le lien avec la Personne 1 et d'autres caractéristiques selon des définitions normalisées, de déterminer les personnes faisant partie des familles de recensement et des familles économiques et, de façon générale, d'analyser la situation des particuliers dans le ménage.

Le recensement permet de recueillir des données régionales sur les familles et les ménages qu'aucune enquête-échantillon de moindre envergure ne permettrait d'obtenir.

* Voir l'annexe 1, Abréviations des ministères fédéraux utilisées, à la page 124.

Les données recueillies à l'aide de cette question sont nécessaires, seules ou combinées à d'autres données du recensement, pour déterminer les besoins en matière de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux dans des domaines comme le maintien du revenu familial, les garderies, le soutien aux personnes ayant une incapacité et aux personnes âgées vivant seules et le soutien des familles monoparentales, ainsi que pour élaborer, évaluer et administrer ces programmes. Lorsqu'elles sont utilisées en conjonction avec les données sur les variables socio-culturelles, ces données peuvent nous en dire beaucoup sur la modification de la composition de la famille.

Les données sur la formation et les caractéristiques des familles et des ménages sont également nécessaires pour planifier la construction domiciliaire et prévoir la demande pour les services connexes comme l'électricité, le gaz et le téléphone, les écoles et les établissements de soins de santé. Les manufacturiers et les commerçants au détail ont pour leur part besoin de ces données pour planifier la construction de centres commerciaux et prévoir la demande de divers produits de consommation.

La famille ou le ménage représente aussi l'unité d'analyse utilisée pour les fins de nombreuses études de marché. Les tendances régionales en matière de taux de formation et de dissolution des familles ainsi que de taille et de composition des ménages ont une incidence marquée sur la demande de nombreux types de produits de consommation et de services.

Les données sur le lien avec la Personne 1 sont nécessaires pour la mise en oeuvre des procédures de vérification utilisées dans le cadre de la contre-vérification des dossiers ou de l'étude sur le surdénombrement, par exemple.

Selon les recensements les plus récents, en 1991, environ 84 % des Canadiens, soit quelque 23 millions de personnes, étaient membre d'une famille à titre d'époux, d'épouse, de partenaire en union libre, de parent seul ou d'enfant, les familles époux-épouse représentant encore la majorité des familles (87,0 %). Par ailleurs, la proportion des familles époux-épouse représentée par les couples en union libre n'a cessé de s'accroître, pour passer de 6,4 % en 1981 à 11,3 % en 1991. La même année, le Canada comptait près d'un million de familles monoparentales, soit 13 % de l'ensemble des familles, les quatre cinquièmes de ces familles ayant à leur tête une femme. La proportion de personnes âgées vivant seules est passée de 18,4 % en 1971 à 25,9 % en 1991.

Question 3 Date de naissance

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Anciens combattants Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Hôpital général de Montréal
L'Institut Vanier de la famille
Laval, Ville de
Montréal, Ville de
Regina, City of
Richmond, City of
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres du sous-groupe suivant au sein de la population canadienne :

- divers groupes d'âge.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- immigrants,
- femmes,
- Autochtones,
- minorités visibles,
- minorités linguistiques,
- familles monoparentales,
- jeunes en chômage,
- enfants vivant dans la pauvreté.

Exigences de la législation et des programmes

Allocations au conjoint (DRH)

Bureau des enfants (SCa)

Centre canadien d'information sur la santé (STC)

Centre national d'information sur la garde des enfants (DRH)

Commission canadienne des droits de la personne

Conseil consultatif national sur le troisième âge (SCa)

Grandir ensemble (SCa)

Loi canadienne sur les prêts aux étudiants

Loi électorale du Canada

Loi sur la sécurité de la vieillesse

Loi sur les allocations aux anciens combattants

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé

Loi sur les aveugles

Loi sur les invalides

Nouveaux Horizons (SCa)

Prestation fiscale pour enfants (DRH/RC)

Programme d'estimation de la population, des ménages et des familles (STC)

Programme de projection de la population, des ménages et des familles (STC)

Régime d'assistance publique du Canada (DRH)

Régime de pensions du Canada (DRH)

Services consultatifs sur le logement pour les personnes âgées et les enfants (SCHL)

Services d'aide à l'enfance et aux familles indiennes et Inuit

Objet

Les données relatives à la variable «âge» sont obtenues à partir de cette question. Il s'est en effet avéré que cette approche indirecte permettait d'obtenir des résultats plus exacts que la question demandant au répondant d'indiquer son âge le jour du recensement.

Les données sur la répartition par âges de la population sont peut-être les plus capitales pour les efforts de prévision et de planification des décideurs. C'est l'âge qui constitue le facteur déterminant pour ce qui concerne les besoins en matière de services spécifiques comme les garderies et les écoles primaires et secondaires. L'âge peut aussi servir de variable prédictive pour les grandes étapes du cycle de vie comme l'entrée sur le marché du travail, la formation d'une famille et la retraite.

Pour toutes ces raisons, les données sur la répartition par âges de la population permettent aux décideurs d'évaluer les besoins présents et futurs en matière de garderies, d'écoles, d'hôpitaux, de maisons de repos et d'autres services et programmes sociaux. Elles leur permettent aussi de prévoir les taux de mortalité et de natalité, le vieillissement de la population, l'effectif futur de la population active, ainsi que les sommes nécessaires au financement des régimes de pensions. Les données du recensement sur la répartition par âges de la population sont également essentielles à l'élaboration des estimations démographiques de Statistique Canada.

Couplées à d'autres données du recensement, les données sur l'âge permettent de déterminer si les écarts de revenu entre les hommes et les femmes ou entre la population en général et les membres des minorités visibles sont attribuables à la discrimination ou à l'expérience sur le marché du travail. Il existe de fait peu de domaines, quel que soit le palier de gouvernement considéré, où les données sur la répartition par âges de la population ne revêtent pas une importance capitale pour la formulation et l'évaluation des politiques.

Question 4 Sexe

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Edmonton, City of
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Laval, Ville de
Metropolitan Toronto, Municipality of
Multiculturalism, B.C.

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- femmes,
- hommes.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles monoparentales,
- personnes âgées,
- Autochtones,
- femmes.

Exigences de la législation et des programmes

Allocations au conjoint (DRH)
Bureau de la main-d'oeuvre féminine (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Loi sur l'équité en matière d'emploi
Programme d'estimation de la population, des ménages et des familles (STC)
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme de projection de la population, des ménages et des familles (STC)
Programme de promotion de la femme (CFC)
Programme des femmes autochtones (DRH)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)

Objet

Cette variable constitue une composante importante des estimations démographiques à tous les niveaux géographiques. Il est essentiel, pour maintenir l'exactitude des estimations et des indices démographiques, de disposer de données du recensement exactes et recueillies à intervalles réguliers sur la répartition par sexes de la population.

Le principal rôle de cette variable consiste toutefois à permettre l'analyse d'autres données du recensement selon le sexe, non seulement pour la population dans son ensemble, mais aussi pour des sous-groupes de cette population comme les femmes autochtones, les femmes âgées, les femmes immigrantes et les familles monoparentales où le parent est de sexe féminin.

Couplées aux données sur l'âge et le revenu, les données sur le sexe permettent de déterminer si les femmes âgées touchent un revenu adéquat, ainsi que de formuler et d'évaluer des lignes de conduite et des programmes. Combinées aux données sur l'activité, l'âge et la famille, elles permettent d'analyser les facteurs déterminants pour l'activité des femmes et d'améliorer du même coup les estimations de l'effectif futur de la population active. Couplées aux données sur la profession et la scolarité, elles peuvent servir à formuler et à évaluer des programmes conçus, par exemple, pour encourager les femmes à choisir des professions non traditionnelles. Les données démographiques et les données sur la scolarité, l'activité et le revenu recueillies à l'occasion du recensement de 1996 permettront de déterminer dans quelle mesure les écarts de revenu entre les hommes et les femmes sont attribuables à des pratiques discriminatoires en matière d'emploi.

Question 5 État matrimonial

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Family Studies, University of Manitoba
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Laval, Ville de
Montréal, Ville de
Richmond, City of
The December 9 Coalition

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- célibataires,
- personnes mariées,
- personnes divorcées,
- personnes veuves,
- personnes séparées.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- personnes âgées vivant seules,
- familles monoparentales.

Exigences de la législation et des programmes

Allocations au conjoint (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de réforme du droit du Canada
Conseil consultatif national sur le troisième âge (SCa)
Prestation fiscale pour enfants (DRH/RC)
Programme d'estimation de la population, des ménages et des familles (STC)
Programme de projection de la population, des ménages et des familles (STC)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Sécurité de la vieillesse (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)

Objet

Les données sur l'état matrimonial (légal) sont, au même titre que les données sur le lien avec la Personne 1 (question 2) et que les données sur l'union libre (question 6), nécessaires à l'élaboration des données sur la famille. En outre, ces données revêtent toutes une grande importance pour la préparation des estimations relatives à la population, la famille et les ménages.

Les données sur l'état matrimonial (légal) constituent aussi un important indicateur de l'évolution des institutions sociales et des moeurs. Couplées aux données recueillies à l'aide des questions 2 et 6, elles permettent d'étudier l'importance relative du mariage légal et de la cohabitation ainsi que la présence ou l'absence d'enfants selon le mode de vie choisi.

Dans les études sur les familles monoparentales, ces données permettent de répartir les familles selon l'état matrimonial (légal) du parent : séparé, divorcé, veuf ou célibataire. En combinant ces données aux données économiques, on peut obtenir une idée du bien-être économique relatif des familles monoparentales où le parent est de sexe masculin et de celles où il est de sexe féminin.

En combinant les données sur l'état matrimonial (légal) aux données sur l'âge, les chercheurs peuvent dénombrer les personnes âgées hors famille économique et en établir la répartition; or, on sait l'importance que revêt ce sous-groupe pour l'élaboration des programmes et services sociaux destinés aux aînés.

Comme les données sur l'état matrimonial (légal) nous aident à mieux comprendre la structure de la famille au Canada, elles sont essentielles pour réévaluer nombre de nos lois et programmes sociaux élaborés en fonction des tendances passées en matière de composition et de stabilité économique des familles. Il nous faut à tout prix disposer de données sur les tendances relatives à l'évolution de la structure des familles canadiennes pour être en mesure d'élaborer des politiques et une législation efficaces.

Question 6 **Union libre**

Cette personne vit-elle avec un partenaire en union libre?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Anciens combattants Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Family Studies, University of Manitoba
Department of Sociology, University of Western Ontario
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
L'Institut Vanier de la famille
Laval, Ville de
Le diocèse grec orthodoxe de Toronto (Canada)
Montréal, Ville de
Richmond, City of
The December 9 Coalition
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres du sous-groupe suivant au sein de la population canadienne :

- personnes vivant en union libre.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- personnes âgées,
- familles monoparentales.

Exigences de la législation et des programmes

Allocations au conjoint (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de réforme du droit du Canada
Conseil consultatif national sur le troisième âge (SCa)
Prestation fiscale pour enfants (DRH/RC)
Programme d'estimation de la population, des ménages et des familles (STC)
Programme de projection de la population, des ménages et des familles (STC)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)

Objet

Cette question a pour objet de nous permettre de suivre l'évolution de la structure de la famille et des relations familiales. Les données sur la vie en union libre permettront aux chercheurs et aux décideurs de mieux comprendre le phénomène de la cohabitation ainsi que son importance relative dans les diverses régions du pays. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces données sont, au même titre que les données sur l'état matrimonial (question 5) et celles sur le lien avec la Personne 1 (question 2), nécessaires à l'élaboration des données sur la famille.

Les données recueillies à l'aide de cette question servent également à l'élaboration des estimations relatives à la population, la famille et les ménages.

Couplées aux données du recensement sur les caractéristiques sociales et économiques, les données recueillies à l'aide de cette question nous permettront de disposer de renseignements importants sur les couples vivant en union libre, leurs antécédents ethniques et linguistiques, leur niveau de scolarité et leur activité. Ces données permettront aussi de mettre au jour les différences entre le statut économique des couples vivant en union libre et celui des couples légalement mariés.

Cette question a été posée pour la première fois à titre de question distincte à l'occasion du recensement de 1991. (Auparavant, le nombre de couples vivant en union libre était inféré ou estimé à partir des réponses à la question «Lien avec la Personne 1»). Par conséquent, les données sur l'union libre tirées des recensements de 1996 et de 1991 seront davantage comparables que celles des recensements antérieurs.

Limitations d'activité

«Anciens combattants Canada est heureux d'apprendre que des questions sur l'incapacité seront incluses dans le questionnaire complet du recensement de 1996 [...] les données sur l'incapacité ventilées en fonction de l'âge nous sont en effet d'une grande utilité pour étalonner les données sur la morbidité des anciens combattants en fonction des tendances plus générales observées pour l'ensemble de la population canadienne.»

Anciens combattants Canada

«... les personnes ayant une incapacité, les minorités visibles et les Autochtones : ces blocs constituent la principale source de données relatives aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi. Ces données nous servent à produire les statistiques nécessaires à l'administration de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi.*»

Développement des ressources humaines Canada

Question 7 Limitations d'activité

Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique?

Question 8 Incapacité de longue durée

Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de longue durée?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Anciens combattants Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des conditions sociales
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Department of Sociology, University of Alberta
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi

International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA)
L'Institut Vanier de la famille
Matsqui, District Municipality of
Multiculturalism, B.C.
Regina, City of
Richmond, City of
Scarborough, City of
Toronto, City of
Vancouver, City of

Groupes cibles

Ces questions nous permettent de recenser les membres du sous-groupe suivant au sein de la population canadienne :

- personnes ayant une incapacité.

Ces questions nous permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- Autochtones,
- enfants,
- personnes âgées,
- adultes actifs.

Exigences de la législation et des programmes

Bureau de la réadaptation (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Fonds des travailleurs et travailleuses handicapé(e)s (DRH)
La Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées (DRH)
Loi sur l'équité en matière d'emploi
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme de participation des personnes handicapées (DRH)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Programme sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées (DRH)
Recrutement du programme d'initiation des mesures spéciales (CFP)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Secrétariat à la condition des personnes handicapées (DRH)
Section des services aux personnes handicapées (DRH)
Services consultatifs sur le logement pour les invalides (SCHL)
Services pour les personnes handicapées (CFP)
Transport des invalides et des personnes handicapées (TC)

Objet

Selon les résultats des consultations réalisées par Statistique Canada auprès des principaux utilisateurs des données du recensement, il existe un besoin général de données sur les personnes ayant une incapacité pour les fins de l'administration et de la formulation de programmes relatifs à des questions allant des transports et du logement aux communications et à l'équité en matière d'emploi. Toutes les administrations publiques ont besoin de ces données pour assurer l'accessibilité aux services existants. L'inclusion d'une question sur l'incapacité dans le recensement de 1986 (premier recensement à comporter une telle question) avait été fortement recommandée par le Comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés.

Les données recueillies à l'aide de ces questions pourront servir de base à la réalisation d'études plus approfondies sur les personnes ayant une incapacité. En 1986 et en 1991, ces questions ont permis de repérer les répondants qui devaient participer à l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA). Aucune enquête postcensitaire du genre n'est prévue pour 1996.

Langue

«... étant donné le mandat de notre ministère (Solliciteur général du Canada) pour ce qui concerne le maintien de l'ordre, la sécurité et les services correctionnels, nous sommes intéressés par les données sur la langue et les capacités de lecture et d'écriture pouvant avoir une incidence sur l'accessibilité de nos services.»

Solliciteur général Canada

«Des données sur la connaissance des langues autres que le français ou l'anglais [...] devraient de nouveau être recueillies dans le cadre du recensement de 1996 puisqu'elles constituent un indicateur extrêmement utile des tendances actuelles en matière d'immigration et peuvent aider l'agglomération vancouveroise à attirer des investisseurs étrangers.»

District régional de Vancouver, Service de la planification stratégique

«23. Droits à l'instruction dans la langue de la minorité (3) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité.»

Charte canadienne des droits et libertés

Question 9 Connaissance de l'anglais et du français

Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Solliciteur général du Canada

Provinces et territoires

Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest

Autres

Alliance Québec
Calgary, City of
Centre d'études acadiennes, Université de Moncton
Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne
(CARHFC)

Congrès germano-canadien
Conseil canadien de la coopération
Conseil ethnoculturel du Canada
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Sociology, University of Western Ontario
Department of Sociology, University of Alberta
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard
Four Directions Consulting Group
Laval, Ville de
Le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne
Moncton, City of
Montréal, Ville de
Ontario Institute for Studies in Education
Richmond, City of
Scarborough, City of
Serbian National Shield Society of Canada
Société nationale de l'Acadie
T. Eaton Company
Toronto, City of
Vancouver, City of
Vancouver, Greater Vancouver Regional District

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- anglophones,
- francophones,
- personnes parlant les deux langues officielles,
- personnes ne parlant aucune des deux langues officielles.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- immigrants,
- minorités linguistiques,
- Autochtones,
- minorités ethniques.

Exigences de la législation et des programmes

Charte canadienne des droits et libertés
Commissariat aux langues officielles
Loi sur le multiculturalisme canadien

Objet

Les catégories de réponse prévues pour cette question indiquent si le répondant et les autres membres du ménage peuvent soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada. Les données recueillies à l'aide de la question sont essentielles pour l'évaluation des programmes fédéraux et provinciaux conçus pour promouvoir le bilinguisme dans la fonction publique et dans la population en général.

Les données sur la connaissance des langues officielles sont utilisées en conjonction avec les données sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison pour assurer la prestation des services prévus en application de la *Loi sur les langues officielles*. Pour les fins de l'administration de la politique de l'administration fédérale sur les langues officielles, il faut disposer de données régionales sur la langue afin de s'assurer que les services sont offerts dans les deux langues partout où le nombre le justifie.

Comme la question permet de recenser les personnes ne parlant aucune des deux langues officielles, les données recueillies sont utilisées pour évaluer le degré d'adaptation des nouveaux immigrants, déterminer quels sont les régions et les groupes pour lesquels il est le plus nécessaire d'offrir une formation sur les langues officielles du Canada, et déterminer s'il y a lieu d'assurer des services de traduction et d'interprétation dans une troisième langue à l'appui des programmes fédéraux et provinciaux.

Couplées aux données sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison, les données sur la connaissance des langues officielles permettent de faire des projections quant à l'utilisation future des langues officielles par les personnes ne parlant actuellement aucune d'entre elles. Ces données servent également à suivre l'évolution des tendances historiques en matière d'adoption de l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Question 10 **Connaissance d'une autre langue**

Quelle(s) langue(s), autre(s) que l'anglais ou le français, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Solliciteur général du Canada

Provinces et territoires

Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest

Autres

Alliance Québec
Calgary, City of
Centre d'études acadiennes, Université de Moncton
Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne
(CARHFC)

Congrès germano-canadien
Conseil canadien de la coopération
Conseil ethnoculturel du Canada
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Sociology, University of Western Ontario
Department of Sociology, University of Alberta
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard
Four Directions Consulting Group
Laval, Ville de
Le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne
Moncton, City of
Montréal, Ville de
Ontario Institute for Studies in Education
Richmond, City of
Scarborough, City of
Serbian National Shield Society of Canada
Société nationale de l'Acadie
T. Eaton Company
Toronto, City of
Vancouver, City of
Vancouver, Greater Vancouver Regional District

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres du sous-groupe suivant au sein de la population canadienne :

- groupes linguistiques.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- Autochtones,
- immigrants,
- minorités ethniques.

Exigences de la législation et des programmes

Charte canadienne des droits et libertés
Cours de langue pour les immigrants au Canada (C&I)
Loi sur le multiculturalisme canadien
Loi sur les langues officielles
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)
Programme des cultures et des langues ancestrales (PC)

Objet

Cette question nous indique le nombre de Canadiens capables de soutenir une conversation dans une langue autre que le français ou l'anglais. Elle fournit aussi une mesure du maintien des langues autochtones et ancestrales, mesure utilisée à l'appui des programmes fédéraux mis en oeuvre en application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et de la *Loi sur les langues officielles*.

Les données recueillies à l'aide de cette question nous donnent une bonne indication des connaissances linguistiques de la population canadienne au moment du recensement, quelle que soit la langue apprise comme langue maternelle ou parlée le plus souvent à la maison.

Question 11 Langue parlée à la maison

Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada

Provinces et territoires

Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest

Autres

Alliance Québec
Calgary, City of
Centre d'études acadiennes, Université de Moncton
Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne
(CARHFC)
Conseil canadien de la coopération
Conseil ethnoculturel du Canada
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Sociology, University of Western Ontario
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse

Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard
Four Directions Consulting Group
Laval, Ville de
Le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne
Ontario Institute for Studies in Education
Société nationale de l'Acadie
Spanish Speaking Community of Edmonton
T. Eaton Company
Toronto, City of
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- minorités linguistiques,
- Autochtones,
- immigrants,
- minorités ethniques.

Exigences de la législation et des programmes

Loi sur le multiculturalisme canadien
Loi sur les langues officielles
Office de la langue française (Québec)

Objet

Cette question, incluse pour la première fois dans le recensement en 1971 sur la recommandation de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, revêt une importance capitale pour l'évaluation de la politique et des programmes fédéraux sur les langues officielles puisqu'elle nous indique la langue actuellement parlée par les Canadiens.

Couplées aux données du recensement sur la langue maternelle, les données sur la langue parlée à la maison permettent d'analyser le phénomène de l'assimilation des minorités linguistiques dans les diverses régions du Canada et, du même coup, de déterminer le succès ou l'échec des programmes fédéraux conçus pour favoriser le maintien de l'acquis par les minorités linguistiques. De même, ces données nous permettent de déterminer la mesure dans laquelle les programmes fédéraux conçus pour préserver l'héritage linguistique des Autochtones ont contribué au maintien des langues autochtones comme langues vivantes.

Les données du recensement de 1996 sur la langue parlée à la maison serviront également à évaluer le succès et l'incidence de la politique fédérale en matière d'immigration. Couplées aux données du recensement sur l'immigration et aux autres données sur la langue, les données sur la langue parlée à la

maison nous indiquent la mesure dans laquelle les divers groupes d'immigrants continuent d'utiliser leur langue d'origine. Les données recueillies à l'aide de la question nous permettent aussi de déterminer quelle est la langue officielle adoptée par les nouveaux immigrants et d'étudier comment cette langue varie selon la province de résidence.

Combinées aux données sur la langue maternelle, les statistiques sur la langue parlée à la maison revêtent une importance capitale pour la formulation et l'évaluation de la politique et des programmes en matière de multiculturalisme du fait qu'elles nous permettent de repérer les concentrations de population auxquelles il faut assurer la prestation de services dans des langues autres que les langues officielles et, à plus long terme, d'évaluer la mesure dans laquelle cette politique et ces programmes ont contribué à préserver l'héritage linguistique de la population canadienne.

Question 12 Première langue apprise à la maison

Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Élections Canada
Environnement Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada

Provinces et territoires

Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest

Autres

Alliance Québec
Calgary, City of
Centre d'études acadiennes, Université de Moncton
Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne
(CARHFC)
Conseil canadien de la coopération
Conseil ethnoculturel du Canada

Département de démographie, Université de Montréal
Department of Sociology, University of Western Ontario
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard
Four Directions Consulting Group
Laval, Ville de
Le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne
Le diocèse grec orthodoxe de Toronto (Canada)
Ontario Institute for Studies in Education
Scarborough, City of
Société nationale de l'Acadie
T. Eaton Company
Toronto, City of
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres du sous-groupe suivant au sein de la population canadienne :

- groupes linguistiques.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- Autochtones,
- immigrants,
- minorités ethniques,
- minorités linguistiques.

Exigences de la législation et des programmes

Charte canadienne des droits et libertés
Loi sur le multiculturalisme canadien
Loi sur les langues officielles
Office de la langue française (Québec)
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)
Programme des cultures et des langues ancestrales (PC)

Objet

La question sur la langue maternelle a pour objet de déterminer quelle est la première langue apprise à la maison dans l'enfance par les répondants. Elle est posée à tous les recensés.

Il faut disposer de données régionales sur la langue maternelle pour les fins de l'administration de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les données sur la langue maternelle sont couplées aux autres données sur la langue afin de déterminer les districts bilingues. De plus, l'article de la *Charte canadienne des droits et libertés* portant sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité nécessite la collecte de ces données pour déterminer si, dans une région donnée, le nombre d'enfants ayant droit à l'instruction dans la langue de la minorité est assez élevé pour en justifier la prestation sur les fonds publics.

Comme la *Charte* a aussi pour objet de protéger le caractère multiculturel de la population canadienne, il faut disposer de données actuelles sur la langue maternelle pour déterminer la viabilité des services culturels offerts aux minorités linguistiques dans des domaines comme ceux sur lesquels portent les programmes de maintien des acquis culturels de Patrimoine canadien. Les données recueillies à l'aide de cette question sont importantes pour évaluer le succès de la politique et des programmes conçus pour assurer la conservation du patrimoine linguistique des Autochtones du Canada.

L'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* stipule que le gouvernement du Canada s'engage à «favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne». Il est essentiel de disposer de données sur la langue maternelle pour repérer les collectivités linguistiques minoritaires et, en les couplant avec d'autres données, pour suivre leur développement économique, social et culturel.

Le Commissaire aux langues officielles et divers groupes d'utilisateurs de données ont souligné l'importance des données régionales sur la langue maternelle pour l'administration de la politique fédérale sur les langues officielles. Le directeur général des élections et Statistique Canada ont tous deux recours à ces données pour les besoins de la tenue des élections ou du recensement, activités qui touchent tous les Canadiens, afin de s'assurer que les services sont offerts dans les deux langues officielles partout où le nombre le justifie. À l'évidence, il en va de même pour nombre d'autres ministères fédéraux et pour certains ministères provinciaux. Nombre d'administrations provinciales, d'administrations municipales, d'entreprises et d'organismes de services sociaux ont également indiqué avoir besoin des données recueillies à l'aide de cette question pour déterminer quand ils devaient assurer la prestation de services dans les langues officielles à la population canadienne.

Les résultats des recensements antérieurs ont démontré que la politique fédérale en matière d'immigration, la politique linguistique des administrations provinciales et le jeu des forces économiques peuvent avoir une incidence considérable sur la répartition géographique des groupes linguistiques. La saine administration de la politique linguistique du gouvernement nécessite donc la collecte fréquente et régulière de données régionales sur la répartition courante des groupes linguistiques.

Selon les études récentes, les écarts de revenu observés entre groupes linguistiques se maintiennent. Il faudra continuer à recueillir des données sur la langue maternelle et sur d'autres variables comme la scolarité, la profession et le revenu afin de déterminer les causes de ces disparités et de concevoir des programmes pour les corriger.

Citoyenneté et immigration

«L'adaptation des immigrants représente une de nos principales préoccupations et nous sommes intéressés à toutes les questions pouvant permettre d'obtenir des renseignements utiles à cet égard.»

Citoyenneté et Immigration Canada

Question 13 Lieu de naissance

Où cette personne est-elle née?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Alberta
Colombie-Britannique

Autres

Association of Nigerian in Nova Scotia
Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des conditions sociales
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Congrès germano-canadien
Conseil ethnoculturel du Canada
Conseil national des Canadiens chinois
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours

Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Le diocèse grec orthodoxe de Toronto (Canada)
Matsqui, District Municipality of
Richmond, City of
Toronto, City of
User's Group of York University
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- personnes nées au Canada,
- personnes nées en dehors du Canada.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- minorités linguistiques,
- groupes ethniques,
- minorités visibles.

Exigences de la législation et des programmes

Charte canadienne des droits et libertés
Commissariat aux langues officielles
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (C&I)
Immigrants indépendants, immigrants parrainés et réfugiés (C&I)
Loi sur l'équité en matière d'emploi
Loi sur l'immigration
Loi sur le multiculturalisme canadien

Objet

La question sur le lieu de naissance est particulièrement importante pour la formulation et l'évaluation de la politique en matière d'immigration. Le recensement constitue la seule source de données dont on dispose sur la population des immigrants du Canada. Les données sur le maintien de l'effectif d'immigrants selon le lieu de naissance et la période d'immigration sont des indicateurs importants des possibilités d'adaptation des immigrants éventuels à la société canadienne. On peut obtenir d'autres renseignements sur les possibilités d'adaptation et d'intégration en comparant les données du recensement (p. ex., sur l'activité) recueillies pour les nouveaux immigrants selon le lieu de naissance aux mêmes données recueillies pour la population en général. On peut pousser plus loin l'analyse du processus d'adaptation en prenant en considération les données sur la période d'immigration. Les données sont aussi nécessaires pour les besoins de l'administration du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants et du Cours de langue pour les immigrants au Canada.

Bien que les statistiques de Citoyenneté et Immigration Canada (C&I) fournissent des renseignements sur la destination initiale des nouveaux immigrants, les analystes de l'évolution de l'offre de main-d'oeuvre et les administrateurs fédéraux et provinciaux de programmes d'immigration ont besoin des données du recensement pour étudier la mobilité et le degré d'adaptation subséquents des nouveaux immigrants. Les données du recensement sur les groupes d'immigrants revêtent une grande importance pour l'analyse de l'activité des immigrants et de leur contribution à l'économie; pour l'élaboration de prévisions justes sur l'évolution de l'offre régionale de main-d'oeuvre et de la demande en matière de soins de santé, de services d'enseignement et de services sociaux; ainsi que pour l'atteinte d'autres objectifs de la politique d'immigration.

Les données sur le lieu de naissance nous permettent aussi d'étudier la migration interprovinciale à vie des personnes nées au Canada en nous indiquant l'effectif total des personnes résidant dans leur province ou territoire de naissance. Cette information permet aux agents fédéraux et provinciaux de calculer, pour chaque province, la migration nette (différence entre l'immigration et l'émigration) des personnes nées au Canada et d'analyser les caractéristiques des immigrants ou des émigrants par rapport à celles des autres résidents. On peut ainsi déterminer la capacité d'une province à retenir les membres hautement qualifiés de la population active dont la formation a été financée par l'administration provinciale ou fédérale dans le cadre d'initiatives de développement régional.

Tout comme les données relatives aux autres variables culturelles comme la langue maternelle et l'origine ethnique, les données sur le lieu de naissance revêtent une grande importance pour l'élaboration des programmes de multiculturalisme en permettant aux gestionnaires de ces programmes de repérer les collectivités comportant de fortes concentrations de membres de certaines nationalités.

Question 14 Citoyenneté

De quel pays cette personne est-elle un citoyen?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Condition féminine Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Alberta

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif des conditions sociales
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Le diocèse grec orthodoxe de Toronto (Canada)
Matsqui, District Municipality of
Richmond, City of
Toronto, City of
User's Group of York University
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation),
- citoyens d'un autre pays,
- personnes ayant plusieurs citoyennetés,
- résidents non permanents.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives :

- aux droits à l'instruction des minorités linguistiques,
- à l'adaptation des nouveaux groupes d'immigrants.

Exigences de la législation et des programmes

Charte canadienne des droits et libertés

Commissariat aux langues officielles

Commission canadienne des droits de la personne

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (C&I)

Immigrants indépendants, immigrants parrainés et réfugiés (C&I)

Loi sur l'immigration

Loi sur la citoyenneté

Loi sur le multiculturalisme canadien

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)

Objet

La citoyenneté détermine dans une certaine mesure les droits dont jouissent les membres de la population canadienne. En vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les citoyens canadiens ont droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Selon les avis juridiques sollicités par Statistique Canada, bien que la *Charte* n'oblige pas le Bureau à recueillir et à publier des données sur la citoyenneté et la langue maternelle de la population canadienne pour les fins de l'application de cet article, ces données seraient admissibles devant les tribunaux comme éléments de preuve en vue de déterminer si le nombre des enfants des citoyens qui ont droit à l'instruction dans la langue de la minorité est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation de ladite instruction sur les fonds publics. Il est donc capital de continuer à recueillir ces données dans le cadre du recensement pour que ces droits puissent être assurés de façon juste et équitable et non pas rendus nuls faute de renseignements fiables.

La citoyenneté confère également le droit de voter aux élections canadiennes. Les données du recensement sont donc nécessaires à tous les paliers de gouvernement pour les besoins de la planification des élections. Utilisées de concert avec les données sur l'âge, les données sur la citoyenneté permettent aux gestionnaires des programmes électoraux de déterminer l'effectif potentiel du corps électoral, d'évaluer dans quelle mesure le recensement des électeurs a permis de dénombrer les personnes admissibles et d'élaborer des programmes pour encourager l'exercice du droit de vote dans les régions

où le taux de participation est faible. Pour assurer une administration efficiente des élections, il est essentiel de disposer de données régionales détaillées sur l'effectif potentiel du corps électoral pour les besoins de la définition des sections de vote. Ces données sont aussi utilisées par les partis politiques et les politicologues canadiens pour analyser le comportement des électeurs.

En permettant de dénombrer les citoyens d'autres pays et de recueillir des données sur leurs caractéristiques, le recensement de 1996 aidera les planificateurs fédéraux et provinciaux à prévoir les besoins en matière de bureaux de la citoyenneté et à administrer les programmes d'instruction civique, leur indiquant les régions et les langues dans lesquelles ces programmes doivent être offerts.

Comme nous l'avons vu précédemment, on considère que le taux de demande et d'obtention de la citoyenneté canadienne constitue un indicateur des possibilités d'adaptation des immigrants éventuels. Les données du recensement revêtent donc une grande importance pour la détermination de la politique fédérale d'immigration et des contingents d'immigration.

Les données recueillies à l'aide de la question sur le pays de citoyenneté sont aussi utilisées aux fins de l'administration des programmes d'échange entre le Canada et d'autres pays.

Question 15 **Immigrant reçu**

Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, un immigrant reçu?

Question 16 **Année d'immigration**

En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commissariat aux langues officielles
Condition féminine Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Île-du-Prince-Édouard
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Alberta
Colombie-Britannique

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des conditions sociales
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of

Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Le diocèse grec orthodoxe de Toronto (Canada)
Matsqui, District Municipality of
Richmond, City of
Toronto, City of
User's Group of York University
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- immigrants,
- résidents non permanents.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives :

- à l'adaptation des nouveaux groupes d'immigrants,
- aux minorités visibles,
- aux groupes ethniques.

Exigences de la législation et des programmes

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (C&I)
Cours de langue pour les immigrants au Canada (C&I)
Immigrants indépendants, immigrants parrainés et réfugiés (C&I)
Loi sur l'immigration
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)

Objet

La question sur le statut d'immigrant reçu (question 15) a été posée pour la première fois lors du recensement de 1991. Couplées aux données sur la citoyenneté, les données sur le statut d'immigrant reçu permettent aux utilisateurs des données du recensement de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens par naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et la population des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié, titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel). Les résidents non permanents ont été inclus dans le recensement pour la première fois en 1991.

La question 16 est posée sous une forme ou une autre depuis le recensement de 1901. En 1996, la question se lit comme suit : «En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois?»

Une fois couplées aux autres données du recensement, les données sur l'immigration permettent d'étudier les caractéristiques de la population des immigrants du Canada. L'information sur la période d'immigration est également importante pour l'étude des tendances en matière d'immigration.

La technique utilisée pour distinguer la population des immigrants a changé de 1986 à 1991. En 1986, cette population était définie comme l'ensemble des personnes qui n'étaient pas des citoyens canadiens de naissance; en 1991, elle a été distinguée à l'aide de la question directe sur le statut d'immigrant reçu. Les personnes qui répondaient à cette question dans l'affirmative étaient considérées comme des immigrants au Canada. Les personnes qui y répondaient dans la négative et qui n'étaient pas des citoyens canadiens par naissance étaient considérées comme des résidents non permanents. On a conservé la même approche en vue du recensement de 1996.

Ces questions ont également pour objet de nous aider à mieux comprendre les questions relatives à la couverture : elles permettront en effet aux analystes et utilisateurs fédéraux et provinciaux de déterminer le nombre, le lieu de résidence et les caractéristiques des trois catégories de répondants (population des non-immigrants, population des immigrants et population des résidents non permanents). Comme la couverture a une incidence directe sur les chiffres de population, les données recueillies à l'aide de ces questions ont des répercussions sur le plan des programmes offerts et du montant des paiements de transfert.

Citoyenneté et Immigration Canada (C&I) est tenu, lorsqu'il recommande des contingents d'immigration au Cabinet, de lui présenter des documents sur l'intégration et le taux d'assimilation des immigrants antérieurs faisant état de leurs caractéristiques démographiques et culturelles ainsi que de données sur leur niveau de scolarité et sur leur profession. Le recensement représente une source de données unique pour la réalisation de telles études.

Les données sur l'année ou la période d'immigration permettent d'étudier les groupes d'immigrants au Canada dans le temps, ce qui confère une dimension historique à l'analyse des données. Ainsi, on peut par exemple déterminer l'incidence de la conjoncture mondiale et des modifications apportées à la politique canadienne d'immigration sur la taille et la composition de la population d'immigrants.

Couplées aux données administratives relatives à la période d'immigration initiale, les données sur l'année d'immigration permettent aux analystes des programmes d'évaluer la mesure dans laquelle les immigrants sont demeurés au Canada et de déterminer les caractéristiques de ceux qui ont quitté le pays. Couplées aux données sur l'année de naissance, elles permettent aux analystes de déterminer l'âge à l'immigration et d'évaluer l'incidence de l'âge sur l'adaptation et l'intégration. Enfin, en combinant ces données aux données sur la citoyenneté, les analystes sont en mesure de déterminer la vitesse à laquelle les immigrants obtiennent la citoyenneté canadienne.

Les données du recensement permettent aussi aux analystes de l'immigration et du marché du travail d'évaluer l'adéquation de la structure professionnelle des immigrants récents compte tenu des besoins du marché du travail canadien.

Divers services fédéraux et provinciaux aux immigrants, comme le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants et le Cours de langue pour les immigrants au Canada (tous deux offerts par Citoyenneté et Immigration Canada), peuvent tirer parti des données du recensement pour repérer les collectivités d'immigrants après leur arrivée et en déterminer la nationalité, l'origine ethnique et la langue maternelle afin de faciliter la prestation des services après l'arrivée.

Bien que la proportion des immigrants au sein de la population canadienne se soit maintenue autour de 16 % depuis 1951, leurs caractéristiques ethniques et culturelles ont pour leur part changé. Rien ne permet de croire que les tendances observées dans le passé en matière d'intégration et d'adaptation des immigrants se prolongeront. Les données du recensement de 1996 seront d'une grande importance pour étudier l'incidence de l'immigration récente à l'échelle fédérale, provinciale et municipale.

Origine ethnique

«La Direction générale de l'équité en matière d'emploi est tenue de fournir aux employeurs visés par le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (PLEE) et par le Programme de contrats fédéraux (PCF) des données sur la disponibilité des groupes désignés. Par conséquent, il est impératif que les minorités visibles soient dénombrées à l'occasion du recensement de 1996.»

Développement des ressources humaines Canada

«Je suis heureux d'apprendre que le recensement de 1996 comportera, pour la première fois, une question directe sur la "race". Les données ainsi recueillies nous permettront de mesurer les effets de la discrimination dans le cadre de l'examen de la performance des immigrants et nous aideront à étudier l'incidence de l'immigration sur la tolérance raciale.»

Citoyenneté et Immigration Canada

Question 17 Origine ethnique

À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?

Question 19 Groupe de population

Cette personne est-elle un : Blanc, Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen, ou Autre?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Affaires indiennes et du Nord Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Solliciteur général du Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

African Training and Employment Centre
Assemblée des Premières Nations
Association nationale des centres d'amitié
Association nationale des Métis
Association of Black Social Workers
Association of Nigerian in Nova Scotia

Battle River Regional Planning Commission
 Bibliothèque de l'Université Laval
 Black United Front
 Burlington, City of
 Calgary, City of
 Centre d'études acadiennes, Université de Moncton
 Centre for the Study of Population, Florida State University
 Coalition of Agencies Serving South Asians
 Comité consultatif de la statistique de la santé
 Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
 Comité consultatif des conditions sociales
 Composearch
 Congrès germano-canadien
 Conseil des Indiens du Yukon
 Conseil ethnoculturel du Canada
 Conseil national des autochtones du Canada
 Conseil national des Canadiens chinois
 Département de démographie, Université de Montréal
 Département de sociologie, Université de Montréal
 Department of Family Studies, University of Manitoba
 Department of Sociology, University of Alberta
 Department of Sociology, University of Saskatchewan
 Department of Sociology, University of Western Ontario
 East Preston Development Centre
 Edmonton, City of
 Estonian Central Council in Canada
 Fédération canado-arabe
 Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
 Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
 Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard
 Four Directions Consulting Group
 Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
 Halifax, City of
 Hispanic Council of Metro Toronto
 Hôpital général de Montréal
 Inuit Tapirisat du Canada
 Jeunesse acadienne
 Kingsclear des premières nations
 Latin American Community Centre
 Laval, Ville de
 Le diocèse grec orthodoxe de Toronto (Canada)
 Library of University of Manitoba
 Mana Research Limited
 Matsqui, District Municipality of
 Montréal, Ville de
 Multicultural Association of Fredericton
 Multicultural Societies and Social Services Agencies
 Multiculturalism, B.C.

Native Women's Association
Office of Population Research, Princeton University
Peel, Regional Municipality of
Ralliement national des Métis
Regina, City of
Richmond, City of
Scarborough, City of
Serbian National Shield Society of Canada
Société nationale de l'Acadie
Société St-Thomas-d'Aquin
Toronto, City of
User's Group of York University
Vancouver, City of
Vancouver Society Immigrant/Visible Minority Women

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- groupes ethniques et culturels,
- minorités visibles.

Ces questions permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- groupes ethniques,
- minorités visibles,
- immigrants,
- minorités linguistiques.

Exigences de la législation et des programmes

Charte canadienne des droits et libertés
Citoyenneté et Programme d'identité canadienne (PC)
Commission canadienne des droits de la personne
Conseil canadien du multiculturalisme (PC)
Loi sur l'équité en matière d'emploi
Loi sur le multiculturalisme canadien
Loi sur les langues officielles
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme des cultures et des langues ancestrales (PC)
Programme des études ethniques canadiennes (PC)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)

Objet

Ces questions fournissent des renseignements sur l'origine ethnique de la population canadienne (question 17) et sur les minorités visibles du Canada (question 19). Contrairement à la question correspondante posée en 1991, la question 17 est une question ouverte (les répondants inscrivent leur réponse en lettres plutôt que de cocher une réponse dans une liste) et la catégorie «Canadien» figure au nombre des exemples donnés. La question 19, qui est posée pour la première fois en 1996, a pour objet de recueillir les données précises sur les minorités visibles nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi.

Lorsqu'elles sont croisées avec les données relatives aux autres variables du recensement, ces données permettent d'analyser les pratiques dont font l'objet les minorités visibles en matière d'emploi et de rémunération et d'en savoir plus sur leurs conditions de logement, leurs caractéristiques linguistiques, leur scolarité et leur situation dans le ménage. Ces données sont nécessaires aux fins de la mise en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi.

Lorsqu'elles sont combinées aux données recueillies à l'aide des quatre questions sur la langue, les données sur l'origine ethnique et sur les minorités visibles sont précieuses pour l'étude du maintien de l'acquis linguistique et des transferts linguistiques et, à ce titre, leur collecte est recommandée par les organismes fédéraux chargés de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes relatifs aux langues officielles et ancestrales.

La formulation, l'administration et l'évaluation des programmes de multiculturalisme mis en oeuvre par les divers ordres de gouvernement nécessitent la collecte de données sur la composition ethnique de la population pour diverses régions géographiques. L'importance des données sur l'ethnicité s'est accrue par suite de l'adoption de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et de l'engagement pris dans la *Charte canadienne des droits et libertés* de «promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens». Le respect de ces engagements présuppose la capacité de recenser et de repérer les diverses collectivités ethniques au moyen des données du recensement.

La politique fédérale d'immigration nécessite la collecte de données sur les possibilités d'adaptation des immigrants éventuels. Comme l'origine ethnique et l'appartenance à une minorité visible ont une incidence directe sur ces possibilités, les données y afférentes sont utilisées de concert avec d'autres données du recensement pour orienter la politique d'immigration.

Les entreprises canadiennes assurant la fourniture de produits et services aux consommateurs canadiens déclarent également avoir besoin de données sur l'origine ethnique pour leurs activités de commercialisation. Enfin, les groupes communautaires, les hôpitaux et les municipalités ont tous besoin de données sur l'ethnicité et les minorités visibles pour élaborer des programmes tenant compte des différences culturelles.

Question 18 Peuples autochtones

Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?

Question 20 Bande indienne ou première nation

Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?

Question 21 Indien inscrit

Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Affaires indiennes et du Nord Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Assemblée des Premières Nations
Association nationale des centres d'amitié
Association nationale des Métis

Bibliothèque de l'Université Laval
Centre for the Study of Population, Florida State University
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Comité consultatif des conditions sociales
Conseil des Indiens du Yukon
Conseil ethnoculturel du Canada
Conseil national des autochtones du Canada
Département de sociologie, Université de Montréal
Department of Sociology, University of Alberta
Department of Sociology, University of Saskatchewan
Edmonton, City of
Four Directions Consulting Group
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Inuit Tapirisat du Canada
Kingsclear des premières nations
Laval, Ville de
Matsqui, District Municipality of
Multiculturalism, B.C.
Native Women's Association
Ralliement national des Métis
Regina, City of
Richmond, City of
Vancouver, City of

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne :

- Autochtones,
- Indiens inscrits,
- premières nations.

Ces questions nous permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- femmes autochtones,
- Autochtones ayant une incapacité,
- Autochtones hors réserve.

Exigences de la législation et des programmes

Commission canadienne des droits de la personne
Logements pour les Indiens et Inuit (AINC)
Loi sur l'équité en matière d'emploi
Loi sur les indiens

Programme d'éducation permanente des résidents adultes des communautés indiennes et Inuit (AINC)
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme de l'entreprise autochtone Canada (IC)
Programme de logement adapté : aînés et autochtones (SCHL)
Programme de logement pour les ruraux et les autochtones (SCHL)
Programme de logement sans but lucratif pour les autochtones en milieu urbain (SCHL/Provinces)
Programme de mobilité des Indiens et des Inuit (AINC)
Programme des femmes autochtones (DRH)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Système d'augmentation des tâches communautaires (SCa)

Objet

Ces questions ont pour objet de recenser la population autochtone. Le recensement de 1991 a été le premier où les Indiens inscrits ont été dénombrés à l'aide d'une question distincte. (Auparavant, la population autochtone était recensée à l'aide de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale.) En 1996, cette question a été subdivisée en deux parties (questions 20 et 21) afin de permettre l'obtention de données plus exactes. On a également ajouté la question 18 afin de pouvoir distinguer les personnes se déclarant Autochtones de celles qui indiquent avoir une ascendance autochtone.

Compte tenu des garanties constitutionnelles données aux Autochtones et du soutien général dont jouissent les programmes d'équité en matière d'emploi et autres programmes s'adressant aux Autochtones, le recensement de 1996 doit assurer la collecte de données complètes sur la population autochtone et c'est pourquoi les modifications mentionnées plus haut ont été apportées aux questions du recensement de 1991.

La question sur les Indiens inscrits et les Indiens des traités permet de dénombrer cette population et d'en déterminer le lieu de résidence, ce qui rend possible la production de chiffres de population ventilés par secteur géographique. Tout aussi important, il est possible de totaliser pour ce sous-groupe de population d'autres données du recensement comme celles sur le logement, la scolarité, le revenu et la profession. Une fois combinées aux données sur l'origine ethnique (question 17) et sur les peuples autochtones (question 18), les données recueillies à l'aide de cette question permettront d'obtenir des données similaires sur les caractéristiques sociales et économiques des Indiens qui ne sont pas inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Ces données sont nécessaires pour étudier les caractéristiques des populations vivant dans les réserves et hors réserve, pour orienter les programmes d'équité en matière d'emploi dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, et pour assurer que les programmes d'emploi et des services sont offerts dans les collectivités comptant une importante population autochtone. Les données du recensement sont également nécessaires pour évaluer l'incidence des programmes existants.

Lorsqu'elles sont combinées aux données sur le sexe, les données recueillies à l'aide de ces questions fournissent l'information nécessaire pour orienter les discussions tenues avec les représentants des Autochtones sur la santé et le bien-être des femmes autochtones.

Le recensement de 1991 a permis d'assurer une meilleure couverture de la population autochtone, un plus grand nombre de réserves indiennes ayant accepté d'y participer. Nous avons déployé de nouveaux efforts pour continuer d'améliorer la couverture à l'occasion du recensement de 1996. On a ajouté une nouvelle question (question 18) sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone qui devrait permettre de recueillir des données similaires à celles qu'on avait obtenues à l'aide de l'Enquête auprès des peuples autochtones réalisée après le recensement de 1991. On a en outre assuré une meilleure liaison avec les bandes indiennes au sujet des questions relatives au recensement et amélioré la gestion des renseignements sur la couverture concernant les réserves. Ces mesures sont destinées à accroître les chances de réussite en assurant une certaine continuité et en soulignant l'utilité des données recueillies pour les collectivités autochtones.

Comme la population autochtone s'accroît à un rythme plus rapide que la population en général, les Autochtones représenteront bientôt une plus grande proportion de la population active. Par ailleurs, on observe également une plus forte incidence de l'incapacité chez la population autochtone que chez la population en général. Or, les données du recensement recueillies, par exemple, à l'aide des questions sur l'activité et sur l'incapacité permettent la mise en oeuvre de programmes fédéraux conçus pour répondre aux besoins de la population autochtone.

Mobilité

«(Les questions sur la mobilité) fournissent des données essentielles pour la préparation des estimations intercensitaires utilisées aux fins de l'administration de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.*»

Développement des ressources humaines Canada

«Il faudrait conserver la question sur le lieu de résidence un an auparavant et diffuser les données recueillies à l'échelle de la SDR avec celles sur le lieu de résidence cinq ans auparavant. Ces données seraient utiles en raison du caractère dynamique de la restructuration de l'économie, surtout en Ontario où nous avons connu une période d'essor, ayant attiré des migrants de partout au Canada, qui a été suivie par la pire des récessions. Les autres sources de données ne nous permettent pas de croiser ces données avec d'autres renseignements sur les caractéristiques sociales et économiques.»

City of Toronto, Planning and Development Department

«Les données sur la mobilité [...] nous sont essentielles pour suivre les mouvements migratoires dont font l'objet les collectivités francophones ou anglophones minoritaires.»

Citoyenneté et Immigration Canada

Question 22 **Lieu de résidence un an auparavant**

Où cette personne habitait-elle il y a 1 an, c'est-à-dire le 14 mai 1995?

Question 23 **Lieu de résidence cinq ans auparavant**

Où cette personne habitait-elle il y a 5 ans, c'est-à-dire le 14 mai 1991?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Développement des ressources humaines Canada
Élections Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Bibliothèque de l'Université Laval
Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
L'Institut Vanier de la famille
Laval, Ville de
Montréal, Ville de
Ottawa-Carleton, Regional Municipality of
Richmond, City of
Toronto, City of
Vancouver, City of
Vancouver, Greater Vancouver Regional District

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- personnes n'ayant pas déménagé,
- non-migrants (personnes ayant déménagé à une autre adresse au sein de la même municipalité),
- migrants internes (personnes ayant déménagé à une autre adresse à l'intérieur du Canada,
- migrants externes (personnes ayant déménagé qui résidaient à l'extérieur du Canada).

Ces questions permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- Autochtones,
- immigrants,
- femmes,
- personnes âgées,
- minorités linguistiques,
- jeunes en chômage.

Exigences de la législation et des programmes

Condition féminine Canada

Conseil consultatif national sur le troisième âge (SCa)

Immigrants indépendants, immigrants parrainés et réfugiés (C&I)

Loi électorale du Canada

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé

Programme d'estimation de la population, des ménages et des familles (STC)

Programme de mobilité des Indiens et des Inuit (AINC)

Programme de projection de la population, des ménages et des familles (STC)

Programme sur les langues officielles (PC)

Projection de la demande éventuelle de logement (SCHL)

Objet

La migration constitue une variable importante pour le calcul de la croissance démographique dans les régions du Canada. On a recours aux dossiers administratifs pour estimer la migration pendant les années intercensitaires, mais les estimations ainsi obtenues sont entachées d'erreurs importantes. Ces erreurs sont une des principales causes de l'inexactitude des estimations démographiques. Il importe donc de recueillir à intervalles réguliers des données repères afin de corriger les estimations intercensitaires et d'améliorer les modèles utilisés pour les produire. L'équité de la répartition des paiements de transfert entre paliers de gouvernement est fonction de l'exactitude des estimations démographiques. Comme les données sur

la migration jouent un rôle déterminant pour l'élaboration d'estimations démographiques exactes aux fins de l'administration de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, Statistique Canada et Finances Canada accordent une grande importance à leur collecte.

La migration constitue un mécanisme d'adaptation du marché du travail aux disparités interrégionales en matière de revenu et d'emploi. Les analystes fédéraux du marché du travail ont besoin de ces données pour évaluer l'incidence des barrières restreignant la mobilité de la main-d'oeuvre ainsi que pour élaborer et évaluer des programmes en ressources humaines conçus pour accroître cette mobilité. Ces données sont aussi importantes pour prévoir l'offre régionale de main-d'oeuvre et déterminer dans quelle mesure l'adaptation automatique du marché est suffisante pour corriger les déséquilibres régionaux entre l'offre et la demande au sein de catégories professionnelles spécifiques.

Les gestionnaires des programmes de logement, d'enseignement et de services sociaux de tous les paliers de gouvernement ont besoin de données sur la migration et sur les caractéristiques démographiques des migrants et des personnes à leur charge pour formuler des programmes de logement et prévoir les besoins en matière d'établissements de soins de santé, d'écoles et d'autres services sociaux. Cela vaut tant pour la région accueillant les migrants que pour leur région d'origine.

Les analystes de la politique d'immigration ont besoin des données sur la migration pour déterminer la mobilité des nouveaux immigrants après leur admission au pays et la mesure dans laquelle cette mobilité s'effectue conformément aux objectifs initiaux. Les gestionnaires chargés de l'application de la politique linguistique et culturelle ont pour leur part besoin de ces données pour déterminer le rôle joué par les facteurs linguistiques et culturels dans la décision de migrer et pour évaluer l'incidence des programmes et politiques linguistiques fédéraux et provinciaux sur la migration. Ces données permettent également de déterminer dans quelle mesure les programmes et politiques fédéraux et provinciaux visant les minorités linguistiques favorisent la mobilité et de mesurer la propension des migrants à graviter vers des concentrations de population présentant les mêmes caractéristiques linguistiques et culturelles qu'eux.

Les données sur la mobilité sont aussi importantes pour l'étude des questions relatives à d'autres groupes désignés. Elles permettent d'analyser les effets de la mobilité sur l'activité des hommes et des femmes, la mobilité des familles monoparentales et des Autochtones, et les mouvements migratoires des personnes âgées après leur retraite.

Figurent au nombre des utilisateurs du secteur privé : les entreprises de déménagement, les entreprises de services publics et les sociétés immobilières, qui ont besoin de ces données pour évaluer leurs marchés.

Posée pour la première fois à l'occasion du recensement de 1991, la question sur le lieu de résidence un an auparavant est conçue pour compléter les données traditionnelles sur la mobilité (lieu de résidence cinq ans auparavant) qui ont été recueillies à tous les recensements réalisés depuis 1961, sauf celui de 1966. Au recensement de 1996, les deux questions sur la mobilité porteront sur la migration entre municipalités. En 1991, la question sur la mobilité un an auparavant fournissait des données uniquement sur la migration interprovinciale.

Cette question permet de recueillir des données sur la migration au cours de l'année précédant le recensement. Ces données fournissent une mesure directe du chiffre annuel de migrants intermunicipaux selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial et revêtent donc une grande importance pour la préparation des

estimations de la population et de la migration. Ces données sont davantage pertinentes que l'information sur la migration à long terme dans le cas des régions caractérisées par une forte population de passage, comme les Territoires du Nord-Ouest, et pour l'analyse des caractéristiques démographiques et socio-économiques des migrants.

La comparaison des données annuelles et quinquennales permet par ailleurs d'obtenir des renseignements sur les retours et la migration multiple et les taux de migration quinquennale peuvent être décomposés en taux annuels. De plus, comme la question sur la mobilité annuelle donne une représentation plus juste que celle sur la mobilité quinquennale de la répartition des migrants selon l'âge au moment de la migration, elle constitue une composante importante des estimations relatives à la migration annuelle. Pour l'instant, il n'existe aucune autre source directe entièrement élaborée de données sur la migration annuelle permettant d'établir des comparaisons avec les estimations. Or la question sur la mobilité un an auparavant donne une mesure directe du nombre annuel de migrants selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial, pouvant être utilisée pour évaluer les estimations officielles de la migration annuelle établies à partir des données administratives.

La question sur la mobilité quinquennale permet d'étudier la mobilité résidentielle et le comportement migratoire de la population canadienne entre deux recensements consécutifs. Lorsqu'elle est combinée aux autres questions du recensement, elle permet d'obtenir des données sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des personnes ayant déménagé et des migrants. Ces données permettent aux décideurs de mieux comprendre les causes et les conséquences sociales et économiques de la migration. De plus, elles sont nécessaires pour l'étalonnage des modèles utilisés afin de produire les estimations démographiques.

F

Scolarité

«Selon l'opinion générale, la question sur la fréquentation scolaire doit être posée tous les cinq ans. Cette information est essentielle à l'Initiative L'école avant tout; il est en outre important d'avoir régulièrement des bilans sur ce dossier en vue du développement du marché du travail et de l'élaboration de programmes de formation.»

Développement des ressources humaines Canada

«Conserver la question sur la fréquentation scolaire [...] tous les 5 ans – C'est d'une extrême importance, en ce qui touche la «réorganisation» de la main-d'oeuvre et les problèmes relatifs au budget provincial.»

City of Toronto, Planning and Development Department

«J'aimerais que la question sur la fréquentation scolaire soit posée dans le cadre du recensement de 1996, étant donné l'évolution des tendances à cet égard au sein de la population en général et parmi la population autochtone. Les autres données sur l'inscription des Autochtones à des programmes d'études postsecondaires sont partielles.»

Four Directions Consulting Group

Question 24 Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire

Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école secondaire ou primaire?

Question 25 Années de scolarité (université)

Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à l'université?

Question 26 Années de scolarité (autres)

Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement autre qu'une université ou une école secondaire ou primaire?

Question 27 Fréquentation scolaire

Au cours des huit derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Santé Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Delta, City of
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Sociology, University of Alberta
Department of Sociology, University of Saskatchewan
Edmonton, City of
Four Directions Consulting Group
Hôpital général de Montréal
L'Institut Vanier de la famille
Laval, Ville de
Matsqui, District Municipality of
Metropolitan Toronto, Municipality of
Oxford, County of
Regina, City of
Richmond, City of
Toronto, City of

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- les personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires,
- les titulaires d'un diplôme d'études secondaires,
- les personnes ayant fréquenté l'université,
- les diplômés d'autres établissements d'enseignement postsecondaire,
- les personnes qui fréquentent l'école actuellement.

Ces questions permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- Autochtones,
- familles monoparentales,
- minorités visibles,
- minorités linguistiques,
- femmes,
- immigrants,
- jeunes,
- personnes ayant une incapacité.

Exigences de la législation et des programmes

Commission canadienne des droits de la personne
Condition féminine Canada
Loi sur l'équité en matière d'emploi
Programme canadien de prêts aux étudiants (DRH)
Programme d'éducation permanente des résidents adultes des communautés
indiennes et Inuit (AINC)
Programme de formation de l'assurance-chômage (DRH)

Objet

Les trois premières questions servent à déterminer le niveau de scolarité des Canadiens de 15 ans et plus, alors que la question 27 permet de repérer les personnes qui fréquentent l'école actuellement, que ce soit à plein temps ou à temps partiel.

Les planificateurs des programmes d'enseignement et des ressources humaines ont besoin de ces données afin d'évaluer l'ampleur de l'analphabétisme au Canada et de planifier la mise sur pied de programmes d'alphabétisation et de rattrapage, d'évaluer le marché pour des programmes d'éducation permanente (particulièrement importants pour le renouvellement et le perfectionnement des compétences des travailleurs) et d'évaluer les besoins en matière de programmes de formation professionnelle. Les données tirées de la question sur la fréquentation scolaire, lorsqu'elles sont combinées à d'autres données du recensement, fournissent de l'information sur la participation aux programmes d'études postsecondaires, d'éducation permanente et de rattrapage. Ces renseignements servent à déterminer les besoins en installations scolaires, ainsi que l'emplacement de ces derniers.

Les analystes du marché du travail de tous les paliers de gouvernement ont besoin des données du recensement sur le niveau d'instruction afin de déterminer l'incidence de la scolarité sur la productivité du travail. Pour analyser l'offre de main-d'oeuvre, il faut des données, pour les grandes et les petites régions, sur l'effet de la scolarité sur la participation au marché du travail, la migration et la participation à des programmes d'études postsecondaires.

Des données sur le niveau de scolarité sont également nécessaires pour planifier les initiatives de développement régional. Elles servent à évaluer si les travailleurs disponibles sur place ont les compétences nécessaires pour les genres d'activités envisagées et, si ce n'est pas le cas, si des programmes de formation locaux pourraient permettre de développer ces compétences.

Les gestionnaires des programmes d'équité en matière d'emploi ont besoin des données du recensement de 1996 sur le niveau de scolarité afin d'évaluer l'accès à l'éducation des quatre groupes désignés : les personnes ayant une incapacité, les Autochtones, les minorités visibles et les femmes. Grâce à ces données, on peut concevoir des programmes de formation et en évaluer l'efficacité. Il faut des données à jour sur le niveau d'instruction afin de pouvoir élaborer et évaluer des programmes visant à accroître le nombre de membres des groupes désignés dans les professions non traditionnelles. Les données sur le niveau de scolarité jouent également un rôle important dans l'analyse des disparités de revenu entre les membres des groupes désignés et l'ensemble de la population.

L'adoption de nouvelles technologies crée de nouveaux emplois et modifie les anciens. Les données sur la scolarité des Canadiens sont plus importantes que jamais pour évaluer la façon dont nous nous ajustons à ces changements. Pour élaborer des programmes rentables permettant aux Canadiens de perfectionner leurs compétences afin de passer plus facilement aux nouvelles industries et aux nouvelles technologies, il faut une connaissance détaillée de leur formation scolaire actuelle et de leur répartition géographique.

Question 28 Grades, certificats et diplômes

Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle?

Question 29 Domaine de spécialisation

Quel était le principal domaine d'études ou de formation du plus haut grade, certificat ou diplôme de cette personne (sans compter les certificats d'études secondaires)?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Conseil ethnoculturel du Canada
Edmonton, City of
Laval, Ville de
Montréal, Ville de

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire et autres établissements d'enseignement,
- les personnes ayant un grade spécialisé ou une formation spécialisée.

Ces questions permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- femmes,
- minorités visibles,
- minorités linguistiques,
- jeunes,
- immigrants,
- parents seuls,
- Autochtones,
- personnes ayant une incapacité.

Exigences de la législation et des programmes

Commission canadienne des droits de la personne
Condition féminine Canada
Éducation post-secondaire fédérale (DRH)
Loi sur l'équité en matière d'emploi
Programme canadien de prêts aux étudiants (DRH)
Programme de formation de l'assurance-chômage (DRH)

Objet

Les planistes-économistes de tous les paliers de gouvernement ont insisté sur la nécessité d'avoir des données sur les caractéristiques scolaires et le niveau d'instruction des Canadiens afin d'évaluer l'efficacité du système d'enseignement, d'examiner les liens entre, d'une part, la scolarité et la profession, et, d'autre part, le secteur d'activité et le revenu, de prévoir les déséquilibres sur le plan des professions et d'orienter les politiques d'immigration.

Les données sur le domaine de spécialisation apportent une autre dimension aux modèles du marché du travail; de plus, elles permettent d'améliorer l'analyse de la répartition des travailleurs selon les professions et de faire de meilleures prévisions. Cette analyse est nécessaire pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes d'immigration et de travail appropriées. Elle permet en outre aux décideurs de prévoir la migration des Canadiens pour des motifs économiques et de prendre des mesures à cet égard.

Notamment, en raison de l'essor des industries de haute technologie et de la rapidité des changements technologiques, il faut des données sur les qualifications des ressources humaines du Canada qui soient

plus détaillées que celles que l'on peut tirer des questions 24, 25, 26 et 27. À cause de l'émergence de ces nouvelles technologies et du déclin des anciennes, les travailleurs doivent recevoir un recyclage pour passer d'une catégorie professionnelle à l'autre ou acquérir une autre gamme de compétences. Les données du recensement peuvent permettre d'évaluer l'ampleur des besoins en matière de recyclage et d'orienter la prestation de tels programmes.

Sur le plan des possibilités de développement régional, les données du recensement permettent aux organismes fédéraux et provinciaux de voir au-delà des professions que les travailleurs exercent actuellement pour considérer les professions qu'ils sont susceptibles d'exercer après un recyclage. Seule une enquête de l'envergure du recensement peut fournir à la fois les données propres à chaque région géographique qui sont nécessaires à l'élaboration de politiques de développement régional, et les données suffisamment détaillées sur les domaines de spécialisation de la population canadienne qui sont essentielles à l'établissement de modèles prospectifs nationaux et régionaux pour le marché du travail et les professions.

L'élaboration et l'évaluation des programmes d'équité en matière d'emploi et autres programmes visant à accroître la représentation des groupes désignés au sein des professions non traditionnelles exigent des données à jour sur le niveau de scolarité et les spécialisations des membres des groupes désignés et de la population en général. Les données du recensement peuvent servir à mesurer la représentation et la disponibilité des membres des groupes désignés pour des groupes professionnels au sein de la population active.

Enfin, les données du recensement permettent aux analystes du marché du travail de déterminer si le revenu et la disponibilité des emplois influent sur le choix des Canadiens quant à leur domaine de spécialisation.

Activités à la maison

«Non seulement de telles données (sur le travail non rémunéré) ont-elles une valeur éducative, mais les résultats seront aussi très utiles à tous les ministères fédéraux pour l'analyse des répercussions possibles de leurs politiques et programmes selon le sexe.»

Condition féminine Canada

«(Les questions sur le travail non rémunéré) permettront d'explorer la dynamique de l'interaction entre l'économie de marché et l'économie domestique du point de vue des ressources humaines. Il en découlera une sensibilisation accrue à la valeur du travail non rémunéré, ce qui contribuera à la longue à une répartition plus équitable du travail rémunéré et du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes.»

Développement des ressources humaines Canada

Question 30 Travail non rémunéré

La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes :

- a) aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, sans rémunération?
- b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans rémunération?
- c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes âgées, sans rémunération?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Anciens combattants Canada
Condition féminine Canada
Conseil consultatif national sur le troisième âge
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien
Santé Canada

Provinces et territoires

Île-du-Prince-Édouard
Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Écosse
Ontario
Terre-Neuve

Autres

Calgary, City of
Canadian Alliance for Home Managers
Comité canadien d'action sur le statut de la femme
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Conseil ethnoculturel du Canada
Conseil national de la statistique
Department of Sociology, University of Alberta

Department of Sociology, University of Western Ontario
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
La Voix des femmes
Mothers Are Women
Oxford, County of
Richmond, City of
South East Asian Services
Who Owns Women's Work

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres du sous-groupe suivant au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- les personnes exerçant un travail non rémunéré.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- personnes exerçant un travail rémunéré,
- inactifs,
- personnes âgées,
- enfants.

Exigences de la législation et des programmes

Bureau de la main-d'oeuvre féminine (DRH)
Bureau des agricultrices (Agr.)
Condition féminine Canada
Conseil consultatif sur le troisième âge (SCa)

Objet

La question sur le travail non rémunéré, posée pour la première fois dans le cadre du recensement de 1996, a été élaborée par un comité interministériel composé de représentants de Statistique Canada, du Conseil consultatif sur le troisième âge (Santé Canada), de la Direction du soutien aux organismes volontaires (Patrimoine canadien), de Condition féminine Canada, du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et du Bureau des agricultrices (Agriculture et Agro-alimentaire Canada). Ce comité a participé à des essais par groupes de discussion et à l'analyse des résultats du Test du recensement national (TRN) de 1993.

La question posée vise à mesurer le temps que les Canadiens consacrent aux travaux ménagers ou à l'entretien de leur domicile, aux soins des enfants et à la prestation de soins à des personnes âgées. Elle a été élaborée en réponse aux demandes de groupes d'intérêts désireux que l'on mesure la contribution du travail non rémunéré à l'économie canadienne. Ces groupes soutiennent qu'il faut, compte tenu de la valeur de ces activités pour la société, inclure une question permettant d'obtenir une image plus

également que cette question doit être incluse dans le recensement dans un geste de reconnaissance de l'importance de ces activités.

Les organismes qui offrent des services aux personnes âgées soutiennent que les activités de nombreux Canadiens qui prennent soin de personnes âgées sont essentielles à la prestation de services et au bien-être de la population canadienne. Selon eux, avec le vieillissement de la population, il sera indispensable d'avoir des données sur les personnes qui offrent des services non rémunérés, sur la gamme des activités entreprises et sur le temps consacré à celles-ci afin de planifier et de modifier le réseau de sécurité sociale.

Ces questions répondent aux besoins des utilisateurs de données et aux préoccupations des personnes qui souhaitent que le travail non rémunéré, fait tant par les hommes que par les femmes, soit reconnu dans le cadre du recensement national. En effectuant le croisement des données selon le sexe, le groupe d'âge, l'activité et d'autres variables du recensement, on pourra quantifier le temps consacré aux travaux ménagers et aux soins par les différents segments de la population. Il sera en outre possible d'examiner les différences, d'une région à l'autre, en ce qui touche la répartition du nombre d'heures que consacrent, par exemple, les hommes ou les femmes ayant un emploi rémunéré, ou divers membres de la famille ou du ménage, aux travaux ménagers et aux travaux d'entretien de la maison ou encore aux soins des enfants ou des personnes âgées.

Activités sur le marché du travail

«La Commission de la fonction publique continue de vouloir comparer les besoins en matière de main-d'oeuvre à la disponibilité de personnes qualifiées, dans le marché du travail externe, qui sont membres de groupes désignés.»

Commission de la fonction publique

«(Le recensement) constitue la principale source de données sur le marché du travail. Très peu de sources d'information peuvent fournir de telles données au niveau local.»

Développement des ressources humaines Canada

«Les questions actuelles sur la population active et le lieu de travail sont suffisantes et devraient être conservées.»

Justice Canada

Question 31 Heures travaillées pour une rémunération ou en vue d'un bénéfice

La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte?

Question 32 Absence du travail

La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou de son entreprise?

Question 33 Arrangements pour un nouvel emploi

La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

Question 34 Recherche récente d'un emploi

Cette personne a-t-elle cherché un emploi rémunéré au cours des quatre dernières semaines?

Question 35 Disponibilité pour un travail

Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien

Revenu Canada
Solliciteur général du Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Centre of Industrial Relations, University of Toronto
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif de la statistique du travail
Edmonton, City of
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Laval, Ville de

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- les personnes occupées,
- les chômeurs,
- les inactifs.

Ces questions permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- femmes,
- Autochtones,
- familles monoparentales,
- personnes ayant une incapacité,
- personnes âgées,
- immigrants,
- minorités visibles,
- jeunes chômeurs.

Exigences de la législation et des programmes

Assurance-chômage (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (C&I)
Condition féminine Canada
Conseil consultatif national sur le troisième âge (SCa)
Direction générale des opérations de l'emploi (DRH)
Politiques d'emploi (DRH)

Programme canadien de prêts aux étudiants (DRH)
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Recrutement du programme d'initiation des mesures spéciales (CFP)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Sécurité de la vieillesse (DRH)
Services au marché du travail (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)
Système de projection des professions au Canada (DRH)

Objet

Les questions sur l'activité posées dans le cadre du recensement de 1996 sont analogues à celles utilisées pour l'Enquête sur la population active (EPA) mensuelle de Statistique Canada. En revanche, l'échantillon du recensement comprend des personnes qui ne sont pas incluses dans celui de l'EPA : les habitants des territoires, des réserves indiennes, des établissements institutionnels, des camps militaires et des casernements, ainsi que les Canadiens séjournant à l'étranger. Les questions sur l'activité du recensement de 1996 permettront également d'estimer les caractéristiques liées à l'activité pour les populations de petites régions, ce qui n'est pas possible avec l'échantillon limité de l'enquête mensuelle.

On a besoin de données régionales sur l'emploi, le chômage et l'activité afin de pouvoir lancer des initiatives de développement régional dans les régions économiquement faibles. Les gestionnaires de programme de tous les paliers de gouvernement ont besoin de données sur l'activité afin d'élaborer des programmes d'enseignement et de formation des ressources humaines et de prévoir les installations nécessaires. De telles données sont en outre nécessaires aux gestionnaires responsables des programmes de soutien du revenu, comme l'assurance-chômage et les programmes provinciaux d'aide sociale, pour qu'ils puissent évaluer les besoins locaux, le niveau de dépendance envers ces sources de revenu et l'incidence des niveaux de soutien sur la collectivité. Les planificateurs en développement régional et les analystes du marché du travail ont besoin de données régionales précises sur l'emploi et l'activité pour estimer les mesures de la productivité régionale et élaborer des programmes visant à accroître cette dernière, ainsi que pour planifier, de concert avec le secteur privé, des projets d'implantation et d'expansion d'entreprises.

Les responsables des programmes provinciaux et locaux de garderie ont besoin de données régionales sur l'activité des ménages et des familles afin d'évaluer les besoins en matière de services de garderie et de planifier la prestation de tels services. Des données sur l'activité des membres des ménages agricoles sont nécessaires aux gestionnaires de programme agricole afin qu'ils puissent mieux comprendre les sources de revenu des ménages agricoles et les déterminants de leur mode de vie.

Dans le cadre des programmes d'équité en matière d'emploi, on a besoin de données sur l'activité, la profession, le revenu et le chômage pour les groupes désignés tels que les femmes, les personnes ayant une incapacité, les Autochtones et les membres des minorités visibles afin de déterminer si les programmes existants donnent les résultats escomptés et d'étudier les raisons pour lesquelles les membres de ces groupes font partie ou non de la population active. Les enquêtes-échantillon, même celles de grande envergure, comme l'Enquête sur la population active, ne permettent pas de produire des estimations fiables pour les petites sous-populations dispersées, comme les Autochtones, les minorités visibles et les personnes ayant une incapacité. Ces questions sur l'activité fournissent en outre des

données sur le nombre d'heures travaillées, qui sont nécessaires pour comprendre le niveau d'activité de certains groupes désignés, comme les jeunes, les femmes, les personnes ayant une incapacité et les parents de famille monoparentale.

Non seulement les questions du recensement de 1996 viennent-elles compléter et accroître les renseignements fournis par l'Enquête sur la population active mensuelle, mais elles sont en outre essentielles pour produire des données de référence et évaluer les estimations tirées de cette enquête, afin de pouvoir assurer la qualité et la fiabilité des estimations mensuelles aux niveaux national, provincial et infraprovincial.

Question 36 **Date du dernier travail**

Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois à un emploi rémunéré ou à son compte, ne serait-ce que quelques jours?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Solliciteur général du Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Edmonton, City of
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Laval, Ville de

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- la population active expérimentée,
- la population active inexpérimentée.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- jeunes chômeurs,
- travailleurs âgés en chômage,
- personnes qui reviennent sur le marché du travail,
- inactifs.

Exigences de la législation et des programmes

Assurance-chômage (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (C&I)
Condition féminine Canada
Conseil consultatif national sur le troisième âge (SCa)
Direction générale des opérations de l'emploi (DRH)
Politiques d'emploi (DRH)
Programme canadien de prêts aux étudiants (DRH)
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Recrutement du programme d'initiation des mesures spéciales (CFP)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Sécurité de la vieillesse (DRH)
Services au marché du travail (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)
Système de projection des professions au Canada (DRH)

Objet

La première utilité de cette question est d'ordre administratif, étant donné qu'elle sert à repérer les personnes qui ne doivent pas répondre au reste des questions sur l'activité. Cependant, elle sert aussi à établir, pour les totalisations de données sur le secteur d'activité et la profession, un univers plus grand que celui des personnes ayant travaillé au cours de la semaine de référence. Cet univers de plus grande taille, qui est celui de la population active expérimentée, comprend les personnes qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier de l'année précédant le recensement, même si elles n'ont pas travaillé pendant la semaine de référence.

Cette question permet aux analystes du marché du travail d'étudier des facteurs tels que le travail saisonnier lorsqu'ils évaluent l'offre totale de main-d'oeuvre; ils peuvent en outre analyser l'expérience de travail récente des personnes qui étaient inactives pendant la semaine de référence, ce qui est important pour déterminer l'incidence de facteurs tels que le sexe, le niveau de scolarité et la profession sur la participation au marché du travail.

Ces données sont nécessaires aux analystes du marché du travail et aux gestionnaires responsables des programmes de développement régional pour qu'ils puissent repérer les régions qui ont besoin de programmes de développement et déterminer la disponibilité de travailleurs expérimentés selon la profession, afin de prévoir et de comprendre les déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Ce dernier renseignement est important pour la planification de programmes de formation et de recyclage des ressources humaines à tous les paliers de gouvernement.

Question 41 **Catégorie de travailleurs**

Dans cet emploi ou cette entreprise, cette personne travaillait-elle principalement :

- pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission?
- sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
- à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?
- à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?

Question 42 **Forme juridique**

Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Solliciteur général du Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Centre of Industrial Relations, University of Toronto
Comité consultatif de la statistique de la santé

Comité consultatif de la statistique du travail
Edmonton, City of
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Laval, Ville de

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- les travailleurs rémunérés,
- les travailleurs familiaux non rémunérés,
- les travailleurs autonomes (avec ou sans aide rémunérée).

Ces questions permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- propriétaires de petites entreprises,
- femmes,
- agricultrices,
- immigrants.

Exigences de la législation et des programmes

Assurance-chômage (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (C&I)
Condition féminine Canada
Conseil consultatif national sur le troisième âge (SCa)
Direction générale des opérations de l'emploi (DRH)
Politiques d'emploi (DRH)
Programme canadien de prêts aux étudiants (DRH)
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Recrutement du programme d'initiation des mesures spéciales (CFP)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Sécurité de la vieillesse (DRH)
Services au marché du travail (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)
Système de projection des professions au Canada (DRH)

Objet

Ces questions servent à déterminer à quelle catégorie de travailleurs appartiennent les personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier de l'année ayant précédé le recensement.

Les données tirées de cette question permettent de mieux comprendre l'importance du travail autonome dans diverses branches d'activité et catégories professionnelles, ainsi que les formes de rétribution des travailleurs autonomes et des employés selon la profession. Ces données sont particulièrement importantes pour les gestionnaires responsables du développement des petites entreprises, parce qu'elles leur permettent de comprendre le rôle des petites entreprises et les caractéristiques liées à une forte proportion de travailleurs autonomes. Le recensement fournit les seules estimations qui existent sur le travail autonome, selon les groupes détaillés d'industries.

Dans nombre d'industries ou de catégories professionnelles, le travail autonome présuppose l'accès à du capital. Il a été supposé que les femmes, les jeunes et les membres des minorités visibles n'ont pas autant accès au capital nécessaire pour lancer une entreprise. Les données sur la catégorie de travailleurs sont donc utiles pour déterminer si un tel préjugé existe réellement, élaborer des programmes visant à le corriger, évaluer l'efficacité de ces programmes et les axer sur les secteurs d'activité, les professions et les domaines où le besoin est le plus pressant.

Dans le cadre du Système de comptabilité nationale de Statistique Canada, on a besoin de données sur la catégorie de travailleurs et le revenu afin d'établir des repères pour les estimations du revenu des travailleurs dans les Comptes nationaux des revenus et des dépenses. L'exactitude de cet indicateur important du bien-être économique de la nation dépend, dans cette mesure, des données du recensement.

Enfin, les données sur la catégorie de travailleurs aident au codage des réponses aux questions sur la profession et le secteur d'activité.

Question 45 Semaines travaillées en 1995

Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 1995?

Question 46 Travail à plein temps ou à temps partiel

Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle travaillé à plein temps ou à temps partiel?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Patrimoine canadien
Revenu Canada
Solliciteur général du Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Edmonton, City of
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Laval, Ville de

Groupes cibles

Ces questions permettent de recenser les membres des sous-groupes suivants au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- les travailleurs à plein temps,
- les travailleurs à temps partiel,
- les travailleurs saisonniers,
- les travailleurs à plein temps toute l'année.

Ces questions permettent aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse, des questions relatives aux :

- femmes,
- chefs de famille monoparentale,
- minorités visibles,
- minorités linguistiques,
- Autochtones,
- personnes ayant une incapacité.

Exigences de la législation et des programmes

Bureau de la main-d'oeuvre féminine (DRH)
Centre national d'information sur la garde des enfants (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Condition féminine Canada
Programme de contrats fédéraux (DRH)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Recrutement du programme d'initiation des mesures spéciales (CFP)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)

Objet

Ces questions sont d'une importance vitale pour l'analyse des données sur le revenu d'emploi.

Tous les utilisateurs de données sur le revenu, que ce soit des analystes du marché du travail, des planificateurs en développement régional ou des gestionnaires des programmes d'action positive, ont besoin des renseignements tirés de ces questions, de même que des données sur la profession et la scolarité, afin de déterminer si les disparités entre régions et entre groupes au chapitre du revenu d'emploi sont attribuables à des différences touchant les compétences, les caractéristiques d'emploi et l'expérience sur le marché du travail, ou peut-être à des pratiques de rémunération discriminatoires. L'absence de ces données nuirait à l'utilité des données sur le revenu d'emploi; de plus, une interprétation incomplète des données sur le revenu pourrait mener à la mise en oeuvre de politiques et de programmes peu judicieux.

La possibilité de pouvoir exercer un travail à temps partiel ou saisonnier peut être un important facteur déterminant de la participation des femmes, des personnes ayant une incapacité et des chefs de famille monoparentale au marché du travail. Les données du recensement tirées de ces questions permettent aux

gestionnaires de programme d'évaluer la fréquence du travail à temps partiel et saisonnier parmi ces groupes désignés, ainsi que de concevoir et d'évaluer des programmes visant à accroître le travail à plein temps là où c'est souhaitable. Ils peuvent s'en servir, avec d'autres données du recensement, pour analyser les caractéristiques des travailleurs à temps partiel et des travailleurs saisonniers en ce qui touche la région, le secteur d'activité, la profession, etc.

Industrie

**«Selon Agriculture Canada, il est essentiel que ces questions sur l'activité économique soient retenues.»
Agriculture et Agro-alimentaire Canada**

Question 37 **Nom de l'employeur**

Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?

Question 38 **Genre d'entreprise**

Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Revenu Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif de la statistique du travail
Edmonton, City of
Laval, Ville de

Groupes cibles

Ces questions permettent de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- femmes,
- minorités visibles,
- minorités linguistiques,
- Autochtones.

Exigences de la législation et des programmes

Accord de libre-échange nord-américain (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Condition féminine Canada
Conseil canadien du multiculturalisme (PC)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Système de projection des professions au Canada (DRH)

Objet

Ces questions sont nécessaires afin de déterminer le secteur d'activité des travailleurs expérimentés. Le recensement est la seule source de données sur l'emploi selon le secteur d'activité qui porte sur l'ensemble des groupes détaillés d'industries et comprend toute la population active, pour les grandes et les petites régions.

Les données sur le genre d'industrie sont essentielles pour l'analyse de la croissance économique et industrielle et de la structure du pays, pour l'utilisation optimale des ressources humaines et pour la planification de programmes de soutien aux régions et aux industries. Les gestionnaires des programmes relatifs au marché du travail ont besoin de données sur l'industrie avec les données sur la profession afin de prévoir la demande de main-d'oeuvre en fonction des tendances de la croissance des industries, ainsi que de planifier et d'évaluer des programmes de formation. Ces données sont également nécessaires pour déterminer les besoins en matière de recyclage pour les travailleurs devant quitter les industries en déclin en raison de la restructuration économique. En fait, ces données peuvent servir à repérer les industries périllicieuses. L'élaboration de documents d'orientation visant à amener les jeunes à choisir des professions et des secteurs d'activité en expansion nécessite également des données sur les industries, au même titre que l'élaboration et l'évaluation des politiques d'immigration.

Les gestionnaires des programmes de soutien aux industries ont besoin de données sur les secteurs d'activité afin d'estimer les mesures de productivité régionale et d'évaluer les besoins en matière de soutien aux industries. Les gestionnaires des programmes de développement régional se servent des données sur l'industrie pour évaluer l'efficacité des programmes visant à accélérer le développement dans les régions en retard sur les autres et pour évaluer l'incidence à long terme de diverses initiatives de développement. Les planificateurs en développement régional ont également besoin de données signalant les régions qui dépendent d'une seule industrie afin d'évaluer le risque inhérent à une telle dépendance sur le plan économique et social.

Combinées aux données sur l'incapacité, les données sur l'industrie permettent d'étudier l'état de santé des travailleurs des diverses industries, ce qui permet d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de santé au travail.

Dans le cadre des programmes d'équité en matière d'emploi, on a besoin de données sur l'industrie afin de promouvoir et d'évaluer des programmes visant à assurer une représentation équitable des groupes désignés tels que les femmes, les minorités visibles, les personnes ayant une incapacité et les Autochtones dans l'ensemble du marché du travail.

Les années 1990 constituent, et continueront de constituer, une période caractérisée par une évolution rapide de la structure industrielle et professionnelle du pays, étant donné que l'économie s'ajuste à la restructuration économique mondiale et aux répercussions de l'Accord de libre-échange nord-américain. Les données du recensement de 1996 fourniront un bon aperçu de la façon dont les Canadiens s'ajustent à ces changements.

Profession

«(Les données tirées des questions sur la scolarité) combinées aux données sur la profession et l'industrie provenant de la série de questions relatives au marché du travail sont essentielles pour prévoir l'offre et la demande de main-d'oeuvre.»

Développement des ressources humaines Canada

Question 39 Genre de travail

Quel genre de travail cette personne faisait-elle?

Question 40 Fonctions les plus importantes

Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou les activités les plus importantes de cette personne?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Revenu Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif de la statistique du travail
Department of Epidemiology and Biostatistics, University of Western Ontario
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi
Laval, Ville de
Toronto, City of
Vancouver, City of

Groupes cibles

Ces questions permettent de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- femmes,
- Autochtones,
- minorités visibles,
- minorités linguistiques,
- immigrants,
- jeunes chômeurs,
- personnes ayant une incapacité.

Exigences de la législation et des programmes

Assurance-chômage (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Condition féminine Canada
Conseil canadien du multiculturalisme (PC)
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (C&I)
Programme de mobilité des Indiens et des Inuit (AINC)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Système de projection des professions au Canada (DRH)

Objet

Ces questions permettent de déterminer la profession du répondant. Alors que l'Enquête sur la population active fournit des données très agrégées sur la profession, seul le recensement permet d'obtenir des données selon les groupes d'industries détaillés, pour les grandes et les petites régions.

L'information tirée de ces questions, une fois combinée aux données sur l'âge, la scolarité, l'industrie et l'activité, permet aux planificateurs de tous les paliers de gouvernement d'évaluer l'offre et la demande de main-d'oeuvre, actuelles et futures. Grâce aux conclusions ainsi tirées, l'administration fédérale et les provinces sont en mesure d'élaborer des programmes de formation professionnelle et d'enseignement secondaire et postsecondaire, ainsi que d'établir des contingents, afin de répondre aux besoins de la main-d'oeuvre. La gestion et l'évaluation des programmes fédéraux de formation et de recyclage, comme le programme de formation de l'Assurance-chômage, nécessitent des données détaillées et à jour sur la profession et l'industrie, pour l'ensemble du pays, les provinces et les petites régions. Combinées aux données sur le revenu, ces données permettent l'élaboration de documents d'orientation de carrière destinés à renseigner les jeunes au sujet des professions les plus en demande dans l'industrie canadienne et de celles offrant les meilleures perspectives économiques.

La gestion des programmes d'immigration, comme le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, exige également une évaluation juste et récente des besoins du marché du travail en matière de main-d'oeuvre. Les programmes visant à offrir des débouchés aux travailleurs qualifiés nécessitent

des données précises sur la répartition géographique de la main-d'oeuvre qualifiée, que seul le recensement peut fournir.

Les planificateurs en développement régional ont besoin de données sur la profession afin d'évaluer la capacité de certaines régions à fournir les compétences nécessaires pour soutenir des initiatives de développement. Les entreprises utilisent également ces données pour décider de l'endroit où elles doivent s'implanter.

Les responsables des programmes d'équité en matière d'emploi ont besoin de données sur la profession pour élaborer, gérer et évaluer des programmes visant à assurer une représentation équitable des femmes, des personnes ayant une incapacité, des Autochtones et des minorités visibles dans tous les groupes de professions. Ces données sont en outre essentielles à l'analyse des disparités de revenu touchant les groupes désignés et à la gestion de ces programmes, tels que le Programme de mobilité des Indiens et des Inuit, et des lois sur l'équité en matière d'emploi.

Les planificateurs de la main-d'oeuvre travaillant pour les administrations publiques s'entendent pour affirmer que les innovations technologiques, comme la bureautique et la robotique, modifieront en profondeur la structure industrielle et professionnelle de l'économie canadienne. Afin d'élaborer et de gérer des programmes permettant de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de ressources humaines et d'évaluer les conséquences des changements technologiques, ces planificateurs ont besoin d'obtenir régulièrement des données détaillées illustrant l'évolution du marché du travail.

Les commerçants du secteur privé considèrent que la profession est une variable clé pour déterminer la tendance à acheter divers produits de consommation ou de produits commerciaux. La variable «profession» est donc utile pour orienter la publicité et les efforts de promotion des produits.

Lieu de travail

«La couverture uniforme des données sur le lieu de travail pour toutes les régions du Canada et leur grande fiabilité font qu'elles sont d'une utilité sans égale pour prendre des décisions concernant les politiques et les investissements.»

Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière / Council of Ministers Responsible for Transportation and Highway Safety

«J'aimerais profiter de l'occasion pour réitérer l'appui ferme de l'Ontario pour la poursuite des activités de collecte et de traitement des données sur le lieu de travail [...] ces données sont essentielles à notre compréhension des besoins croissants au chapitre de la prestation de services de transport et de l'élaboration d'une politique à cet égard.»

Province de l'Ontario, ministère des Finances

«Il faudrait garder la question sur le lieu de travail, en ces temps où nous sommes de plus en plus préoccupés par l'étalement urbain, son effet sur l'environnement, les économies d'énergie,....»

Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique

«... le codage du lieu de travail est d'une très grande valeur qui va au-delà du domaine de la planification des transports. La possibilité d'établir le profil de la population active à la fois à son lieu de travail et à son domicile est d'une importance vitale pour les initiatives de développement économique.»

City of Toronto, Planning and Development Department

Question 43 Lieu de travail

À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Protection civile Canada
Revenu Canada
Santé Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Transports Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Association canadienne du transport urbain
Association des transports du Canada
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Baseline Research
Burlington, City of
Calgary, City of
Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton, OC Transpo
Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière
Conseil ethnoculturel du Canada
Delcan International Corporation
Delta, City of
Département de démographie, Université de Montréal
Department of Civil Engineering, University of Toronto
E. Fearnley Limited
Edmonton, City of
Halifax, City of
Hôpital général de Montréal

Institut canadien des urbanistes
Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec
Institute of Transportation Engineers
Joint Program in Transportation, University of York/Toronto
Kelowna, City of
Laval, Ville de
Matsqui, District Municipality of
Metropolitan Toronto, Municipality of
Mission, B.C., City of
Moncton, City of
Montréal, Société des transports de la Rive-Sud
Montréal, Ville de
Ontario Regional Information Systems Working Group
Ontario Urban Transit Association
Ottawa-Carleton, Regional Municipality of
Oxford, County of
Peel, Regional Municipality of
Regina, City of
Richmond, City of
Scarborough, City of
T. Eaton Company
Toronto, City of
Vancouver, City of
Vancouver, Greater Vancouver Regional District

Groupes cibles

Cette question permet de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- navetteurs,
- travailleurs à domicile,
- femmes,
- personnes ayant une incapacité,
- Autochtones.

Exigences de la législation et des programmes

Convention-cadre sur les changements climatiques (EC)
Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales
(Québec)
Loi sur l'assurance-chômage
Loi sur les transports nationaux
Programme d'aide au transport urbain (TC)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Transports des invalides et des personnes handicapées (TC)

Objet

Un grand nombre de travailleurs canadiens doivent faire la navette entre leur lieu de travail et leur domicile. Les données tirées de la question sur le lieu de travail nous permettent de mieux comprendre le phénomène du navettage et son incidence sur la vie de la population urbaine.

Les données sur le lieu de travail servent à déterminer les besoins en matière de services de transport et à situer les services publics tels que les écoles, les hôpitaux, les garderies et les centres de loisirs. Comme ces données montrent les mouvements locaux et régionaux des navetteurs, les urbanistes et les ingénieurs provinciaux, régionaux et municipaux peuvent analyser les mouvements de la circulation, évaluer les besoins en matière de réseaux de transport et apporter des modifications aux systèmes de transport existants.

Les données sur le lieu de travail tirées du recensement constituent une source unique de données démographiques sur la «population diurne», parce qu'elles permettent de relier les structures de navettage à d'autres données du recensement. En combinant les données sur le lieu de travail avec d'autres données du recensement, les analystes peuvent déterminer où sont concentrés les diplômés universitaires, les membres de professions libérales, les travailleurs à temps partiel ou d'autres segments de la population active auxquels s'intéressent les propriétaires d'entreprise, qui peuvent alors situer leurs points de vente ou de service non pas où les gens vivent, mais où ils travaillent.

Les données sur le lieu de travail permettent également de recenser les personnes qui travaillent à la maison et celles qui travaillent en dehors du Canada. Ces données viennent donc étayer l'analyse de phénomènes tels que l'industrie domestique, le télétravail, les entreprises à domicile et les mouvements de travailleurs à l'étranger.

Ces données sont d'une importance particulière pour l'analyse des différences entre les taux d'industrialisation des diverses régions, ainsi que des phénomènes de dispersion et de décentralisation des industries, qui tendent à quitter les noyaux urbains pour s'établir dans les zones périphériques des grandes régions urbaines.

Les planificateurs en développement régional et les gens d'affaires utilisent les données sur le lieu de travail et les renseignements sur le navettage qui en découlent pour déterminer l'étendue des marchés du travail. Notamment, ces données sont nécessaires pour évaluer les besoins de la main-d'oeuvre disponible en matière de formation, afin qu'elle soit en mesure de participer à des initiatives de développement. Parce qu'elle permet de définir les secteurs du marché du travail, cette question est importante pour déterminer les services destinés aux travailleurs, comme les Centres d'emploi du Canada, qui peuvent ainsi déterminer les zones qu'ils doivent desservir.

Pour délimiter les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR), Statistique Canada a besoin de données sur le lieu de travail afin de relever les mouvements des navetteurs entre les municipalités. Développement des ressources humaines Canada utilise les RMR pour définir les régions économiques servant à gérer le Programme d'assurance-chômage. Ces régions servent également à la gestion d'autres programmes publics et à la diffusion de statistiques.

Moyen de transport

«Étant donné que de nombreuses activités du ministère sont axées sur la qualité de l'air et sur les façons de réduire les émissions de polluants, surtout celles provenant des véhicules, la question sur le moyen de transport permettra une meilleure planification dans ce domaine.»

Environnement Canada

«Comme toutes les villes ne disposent pas d'enquêtes origine-destination, et que de toute façon il faut valider les données de ces enquêtes, il faudrait demander aussi le mode de transport au lieu de travail...»

Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique

«Ajouter une question sur le "moyen de transport" – il s'agit d'une question très importante et des données devraient être produites jusqu'au niveau inframunicipal. Les enquêtes spéciales sur les transports sont très coûteuses et difficiles à mener auprès de la population très dispersée des navetteurs. À cause de la taille de l'échantillon de telles enquêtes, on en vient invariablement à remettre en question le niveau de détail géographique et la stratification des régions à forte croissance.»

City of Toronto, Planning and Development Department

Question 44 **Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail**

Comment cette personne se rendait-elle habituellement au travail?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Justice Canada
Protection civile Canada
Santé Canada
Transports Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Association canadienne du transport urbain
Association des transports du Canada
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Calgary, City of
Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton, OC Transpo
Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière
Conseil ethnoculturel du Canada
Delcan International Corporation
Department of Civil Engineering, University of Toronto
E. Fearnley Limited
Edmonton, City of
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Institut canadien des urbanistes
Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec
Institute of Transportation Engineers
Joint Program in Transportation, University of York/Toronto
Laval, Ville de
Le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne
Metropolitan Toronto, Municipality of
Montréal, Société des transports de la Rive-Sud
Ontario Urban Transit Association
Ottawa-Carleton, Regional Municipality of
Oxford, County of
Regina, City of
Richmond, City of

Scarborough, City of
Toronto, City of
Urban and Regional Information Systems Association
Vancouver, City of
Vancouver, Greater Vancouver Regional District

Groupes cibles

Cette question permet de recenser les membres du sous-groupe suivant au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus :

- les personnes travaillant à l'extérieur de leur domicile.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- navetteurs.

Exigences de la législation et des programmes

Convention-cadre sur les changements climatiques (EC)
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi sur l'efficacité énergétique
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi sur les transports nationaux
Normes de consommation de carburant (EC)
Plan de gestion NO_x/COV (EC)

Objet

Cette question, qui est posée pour la première fois dans le cadre du recensement de 1996, vise à recueillir des données nationales sur les transports, à la demande des utilisateurs de tous les paliers de gouvernement et à ceux du secteur privé. Ces données sont jugées importantes par les planificateurs et les ingénieurs des transports, les commissions de transport et les responsables d'études de marché. Utilisées de concert avec les données sur le lieu de travail, les données sur le principal moyen de transport utilisé pour se rendre au travail peuvent servir à la planification de la croissance urbaine et des réseaux de transport dans les régions urbaines, périphériques et rurales. La nécessité d'analyser, à l'échelle nationale, la consommation d'énergie reliée aux transports et les impacts environnementaux connexes milite également en faveur de la collecte de ces données.

La couverture uniforme des données sur le moyen de transport pour se rendre au travail pour toutes les régions du Canada et leur grande fiabilité font qu'elles sont d'une utilité sans égale pour prendre des décisions concernant les politiques de planification des transports et les investissements à cet égard. Ces données peuvent également être utilisées pour étalonner d'autres enquêtes, comme une enquête sur la migration quotidienne. Elles peuvent aussi servir à mesurer la compétitivité et la productivité de l'économie canadienne en fournissant une indication de l'efficacité et de l'efficacé de son réseau de transports.

Revenu

«Les données sur les niveaux de revenu sont parmi les chiffres les plus utilisés par notre organisme. Les données sur le revenu des particuliers, des ménages et des couples sont importantes pour formuler des recommandations.»

Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick

«Les données sur le revenu sont très importantes parce qu'elles fournissent de l'information à la fois sur le revenu hors ferme et sur le revenu total des familles agricoles.»

Agriculture et Agro-alimentaire Canada

«Les questions actuelles sur le revenu sont suffisantes et devraient être retenues.»

Justice Canada

«Le service (City of Edmonton, Planning and Development Department) appuie le maintien des mesures du revenu des particuliers et des ménages.»

City of Edmonton, Planning and Development Department

Question 47 Revenu en 1995

Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1995, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque des sources énumérées ci-dessous?

- a) Total des salaires et traitements
- b) Revenu net dans une entreprise agricole
- c) Revenu net non agricole dans une entreprise non constituée en société, dans l'exercice d'une profession, etc.
- d) Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint provenant du gouvernement fédéral seulement
- e) Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec
- f) Prestations d'assurance-chômage
- g) Autre revenu provenant de sources publiques
- h) Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements
- i) Pensions de retraite et rentes
- j) Autre revenu en espèces

REVENU TOTAL PROVENANT DE TOUTES LES SOURCES PRÉCÉDENTES

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires étrangères et Commerce international
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Commission de la fonction publique du Canada
Condition féminine Canada
Conseil du Trésor du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Revenu Canada

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Baseline Research
Bibliothèque de l'Université Laval
Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Compusearch
Conseil ethnoculturel du Canada
Department of Sociology, University of Alberta
Edmonton, City of
Four Directions Consulting Group
Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec
L'Institut Vanier de la famille
La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Laval, Ville de
Ontario Urban Transit Association
Regina, City of
Richmond, City of
Toronto, City of
Vancouver, City of
Vancouver, Greater Vancouver Regional District

Groupes cibles

Cette question permet de classer la population canadienne âgée de 15 ans et plus selon les catégories suivantes :

- les niveaux de revenu des particuliers,
- les niveaux de revenu des familles,
- les niveaux de revenu des ménages.

Cette question permet aussi de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles monoparentales,
- particuliers et familles à faible revenu,
- Autochtones,
- personnes âgées,
- personnes ayant une incapacité,
- enfants,
- femmes,
- minorités visibles,
- minorités linguistiques,
- immigrants.

Exigences de la législation et des programmes

Aide sociale (Provinces et municipalités)
Allocation au conjoint (DRH)
Allocations familiales du Québec
Assurance-chômage (DRH)
Commission canadienne des droits de la personne
Crédit pour taxe sur les produits et services (DRH)
Déductions pour aveugles et handicapés (RC)
Déductions pour les soins accordés aux enfants (RC)
Exemptions en raison d'âge (RC)
Loi sur les droits de la personne
Prestation fiscale pour enfants (DRH/RC)
Programme des Anciens combattants (ACC)
Programme légiféré d'équité en matière d'emploi (DRH)
Programmes d'indemnisation des accidentés du travail (Provinces)
Programmes provinciaux d'aide fiscale et d'aide au logement
(Provinces/Territoires)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Régime de rentes du Québec
Sécurité de la vieillesse (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)
Suppléments de revenus (Provinces/Territoires)

Objet

Le revenu est un indicateur clé du bien-être économique, et par conséquent des disparités existant entre les groupes et les régions. Le recensement constitue la seule source de données permettant de mesurer le revenu des particuliers (y compris ceux qui ne remplissent pas de déclaration de revenus), des familles et des ménages pour des petites régions et des groupes précis, comme les immigrants, les membres de minorités linguistiques et les Autochtones. Dans le cadre de nombre d'utilisations, ce sont les données sur le revenu des familles et des ménages qui sont les plus utiles.

Par ailleurs, le recensement est la seule source de données dont l'échantillon est d'assez grande taille pour permettre les classements recoupés détaillés nécessaires à l'analyse des revenus de populations petites mais importantes sur le plan social, comme les personnes âgées et les familles monoparentales. De plus, grâce au classement recoupé, les analystes sont en mesure d'examiner certains aspects tels que la profession, le travail à plein temps ou à temps partiel et le niveau de scolarité de ces populations.

Les données sur le revenu tirées du recensement permettent un examen détaillé des niveaux de revenu au sein des groupes de particuliers, de familles et de ménages, et d'établir des comparaisons entre les groupes. Les données sur les sources de revenu (revenu d'emploi, transferts gouvernementaux, revenu de placements et autres) permettent l'analyse de la composition du revenu et de la part des revenus générés par ces sources que détiennent différents groupes. Le recensement fournit des données sur le revenu qui servent de données repères et de critères d'évaluation pour d'autres statistiques du revenu.

Les données sur le revenu sont nécessaires pour élaborer et évaluer les programmes de maintien du revenu, comme les régimes de pensions, l'assurance-chômage et le bien-être social. Notamment, les données du recensement servent de base à l'étude visant à déterminer si le revenu des personnes âgées, des Autochtones, des personnes ayant une incapacité et des familles monoparentales est suffisant. Elles permettent d'évaluer dans quelle mesure un groupe ou une région dépend économiquement des transferts gouvernementaux, et peuvent servir à l'élaboration de programmes de développement visant à corriger la situation. Les données sur le revenu peuvent également servir à l'analyse de questions telles que l'incidence de l'assurance-chômage sur l'incitation à travailler.

Combinées aux données sur le sexe, l'âge, la profession, la scolarité et autres données du recensement, les données sur le revenu sont essentielles à l'analyse de la rémunération des hommes et des femmes sur le marché du travail, à l'étude de l'application du principe de la parité salariale pour un travail de valeur égale inclus dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, ainsi qu'à l'étude et à la résolution de problèmes tels que l'insuffisance du revenu des femmes âgées et les pensions pour les personnes au foyer. De plus, ces données fournissent aux étudiants de l'information utile pour planifier leur carrière. Par ailleurs, elles sont grandement utilisées dans le cadre de différends et de litiges concernant les pertes de revenus résultant d'accidents. Les données sur le revenu tirées du recensement permettent l'étude des différences qu'affichent les groupes ethno-culturels et les minorités visibles ou linguistiques au chapitre du revenu; ces groupes sont ainsi en mesure d'analyser leur position par rapport à l'ensemble de la société canadienne. Ces données font partie des variables explicatives les plus souvent utilisées dans l'analyse d'autres variables socio-démographiques.

Les données sur le revenu des familles permettent de recenser les familles à faible revenu; une fois totalisées avec d'autres données du recensement, elles permettent l'étude des facteurs connexes (capacités linguistiques, scolarité, profession, caractéristiques familiales) et des conséquences (caractère adéquat du logement, proportion du revenu consacré aux coûts d'habitation). Enfin, ce groupe de données contribue à l'élaboration de programmes sociaux, comme les programmes de logements subventionnés, et à la détermination de la clientèle-cible.

Les entreprises font également un grand usage des données sur le revenu, dans leurs analyses de marché, afin de déterminer si certaines régions peuvent recevoir des points de vente ou de service et d'évaluer le marché national, régional ou local pour certains biens et services de consommation. Les vendeurs de publicité-médias se servent des données sur le revenu et d'autres données du recensement afin de comparer les caractéristiques de leurs lecteurs ou de leur auditoire (déterminées à partir de leurs propres sources) avec celles de l'ensemble de la population, dans le but de demander de la publicité s'adressant à leur propre clientèle et d'estimer la pénétration dans différentes sous-populations.

Logement

«La SCHL utilise les données du recensement afin de pouvoir remplir ses nombreux rôles et mandats : agir à titre de conseiller en matière de programme d'action auprès de l'administration fédérale; planifier, fournir et évaluer des programmes; analyser les tendances du marché du logement; surveiller les besoins en matière de logement; faire des projections de ces besoins; gérer son parc de logements subventionnés et son portefeuille immobilier, etc.»

Société canadienne d'hypothèques et de logement

«Bien que certaines municipalités puissent fournir des données sur le nombre de chambres à coucher et l'état des logements, la province (Alberta) ne dispose pas de données cohérentes ou fiables à part celles fournies par Statistique Canada. Ces questions nous aident à déterminer si le parc immobilier de l'Alberta est adéquat et à évaluer dans quelle mesure des réparations sont nécessaires.»

Alberta Municipal Affairs

«Enfin, pour notre processus de planification, ces informations sont requises à un niveau géographique très désagrégé. Nous croyons que le recensement est le véhicule le plus à propos et le plus crédible pour les opérations que nous devons mener avec ce genre d'information.»

Société d'habitation du Québec

Question H1 Soutiens du ménage

Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Environnement Canada
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité national de recherche sur le logement
Toronto, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles monoparentales,
- familles à faible revenu,
- Autochtones,
- personnes âgées.

Exigences de la législation et des programmes

Loi nationale sur l'habitation
Prestation fiscale pour enfants (DRH/RC)
Programmes de recherche (SCHL)
Régime d'assistance publique du Canada (DRH)
Régime de pensions du Canada (DRH)

Objet

Se loger est une des nécessités de la vie. Les questions sur le logement sont posées afin d'évaluer l'état actuel du parc immobilier et les besoins futurs en matière de logements. Les données tirées de ces questions sont utilisées par les ministères et organismes fédéraux qui s'intéressent à l'abordabilité des logements, les planificateurs municipaux, les ministères provinciaux du logement et les membres des industries de la construction et de l'immobilier.

Dans le cadre du recensement de 1996, aucune question sur le logement n'est incluse dans le questionnaire abrégé (formule 2A). Alors que ce n'était pas le cas lors des recensements antérieurs, toutes les questions sur le logement sont incluses dans le questionnaire complet (formule 2B) de 1996, qui est rempli par 20 % des ménages.

Le concept de «soutien du ménage» (question H1) est devenu important pour déterminer les liens économiques entre les familles et les personnes apparentées qui sont des personnes à charge ou des soutiens. Lors du recensement de 1991, c'était la première fois qu'il était possible d'inscrire plus d'un soutien du ménage. Combinée à la question 2 (Lien avec la Personne 1), cette question peut donner un aperçu des modes de vie complexes au sein des familles. Par exemple, elle permet aux analystes de déterminer si des personnes âgées partagent un logement avec leurs enfants et, le cas échéant, d'établir quelle unité familiale assume la plus grande partie ou l'ensemble des frais d'entretien du logement. Il est également possible de déterminer ce lien pour les jeunes familles vivant avec leurs parents. Les données tirées de cette question permettent d'analyser l'ampleur du phénomène de la cohabitation parmi les familles monoparentales et de déterminer s'il est fréquent que le soutien du ménage ne demeure pas dans le même logement que le ménage.

Question H2 Propriétaire ou locataire

Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :

- propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
- locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Environnement Canada
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité consultatif des études et des statistiques démographiques
Comité national de recherche sur le logement
Fédération de l'habitation coopérative de Montréal
Fédération de l'habitation coopérative du Canada
User's Group of York University

Groupes cibles

Cette question permet de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles à faible revenu,
- familles monoparentales,
- Autochtones,
- personnes âgées,
- immigrants.

Exigences de la législation et des programmes

Loi nationale sur l'habitation

Programme d'aide à la remise en état des logements (SCHL)

Programme d'assurance-prêt hypothécaire (SCHL)

Programme d'assurance-prêts pour accédants à la propriété (SCHL)

Programme de logement adapté : aînés et autochtones (SCHL)

Programme de logement pour les ruraux et les autochtones (SCHL)

Programme de logement sans but lucratif (SCHL/Provinces)

Programme de logement sans but lucratif pour les autochtones en milieu urbain (SCHL/Provinces)

Programme de supplément de loyer (SCHL/Provinces)

Régime d'accession à la propriété - REER (SCHL)

Objet

Les données sur le mode d'occupation des logements permettent aux analystes d'estimer la valeur du parc de logements loués ou possédés. Combinées aux données sur le type de construction (obtenues par le recenseur), les données sur le mode d'occupation servent à évaluer si le parc immobilier peut répondre aux besoins des Canadiens, surtout à ceux des personnes à faible revenu.

Ces données sont également utilisées pour évaluer l'incidence des politiques de l'État, comme la réglementation des loyers, sur le parc de logements locatifs. Elles permettent d'évaluer les initiatives gouvernementales en matière de logement et de déterminer s'il convient de mettre sur pied ou de supprimer des programmes aux niveaux fédéral et provincial.

Les données sur le mode d'occupation permettent l'analyse des tendances vers une hausse ou une baisse de l'accession à la propriété. D'autres données du recensement, comme celles sur le revenu ou les caractéristiques démographiques (âge, sexe, état matrimonial), peuvent alors être utilisées pour expliquer ces tendances. Il est important de comprendre les tendances qui se dessinent en matière de logement afin d'affecter des fonds à des programmes, tels que des programmes de financement de copropriétés divisées et de logements traditionnels, destinés aux consommateurs, et des programmes de financement de projets de construction de logements locatifs, s'adressant aux promoteurs.

Alors que ce n'était pas le cas lors des recensements antérieurs, cette question est incluse uniquement dans le questionnaire complet (formule 2B) de 1996, qui est rempli par 20 % des ménages.

Question H3 Nombre de pièces et de chambres à coucher

- a) Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?
- b) De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Association canadienne des constructeurs d'habitations
Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec
Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité national de recherche sur le logement
Edmonton, City of
Fédération de l'habitation coopérative du Canada
Groupe Conseil ARA
Halifax, City of
L'Institut Vanier de la famille
Matsqui, District Municipality of
Metropolitan Toronto, Municipality of
Montréal, Ville de
Richmond, City of
Toronto, City of
User's Group of York University
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles à faible revenu,
- familles monoparentales,
- Autochtones,
- personnes âgées.

Exigences de la législation et des programmes

Gestion de portefeuille pour le logement social (SCHL)

Loi nationale sur l'habitation

Programme de logement adapté : aînés et autochtones (SCHL)

Programme de logement sans but lucratif (SCHL/Provinces)

Objet

En établissant un rapport entre le nombre de pièces et de chambres à coucher dans un logement et la taille du ménage, les offices d'habitation et les organismes chargés d'appliquer des programmes communautaires de planification et d'amélioration peuvent obtenir une mesure du surpeuplement des logements, qui est donc un indicateur important des conditions de logement et de la qualité de vie. Le phénomène du surpeuplement peut être étudié par région géographique ou par groupe désigné, comme les pauvres, les nouveaux immigrants, les personnes âgées et les familles monoparentales.

Question H4 Période de construction

Quand ce logement a-t-il été originellement construit?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Association canadienne des constructeurs d'habitations
Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité national de recherche sur le logement
Edmonton, City of
Fédération de l'habitation coopérative du Canada
Groupe Conseil ARA
Metropolitan Toronto, Municipality of
Montréal, Ville de
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles à faible revenu,
- Autochtones,
- personnes âgées,
- familles monoparentales.

Exigences de la législation et des programmes

Programme d'aide à la remise en état des logements (SCHL)
Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (SCHL/Québec)
Programme de logement pour les ruraux et les autochtones (SCHL)
Programme de réparations d'urgence (SCHL)
Programmes de logements sociaux (SCHL)
Programmes de recherche (SCHL)

Objet

L'âge des logements est une variable importante pour déterminer si le parc immobilier est adéquat, que ce soit les logements en général ou ceux occupés par des groupes désignés tels que les familles monoparentales, les nouveaux immigrants, les personnes âgées et les Autochtones. On peut également tirer de l'information sur le cycle de vie des immeubles résidentiels, les besoins en nouveaux logements, les secteurs en expansion rapide et les secteurs ayant besoin de rénovations.

Les données du recensement sont nécessaires pour élaborer et évaluer des programmes de rénovation et de renouvellement des logements, comme le Programme de réparations d'urgence et le Programme d'aide à la remise en état des logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), et pour affecter les fonds aux endroits où les besoins sont les plus pressants.

Il faut également des données du recensement pour les programmes d'habitation s'adressant à des groupes-cibles, comme le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones, afin de pouvoir trouver les membres de ces groupes, évaluer les besoins, déterminer les caractéristiques des logements, ainsi qu'élaborer et évaluer des programmes et des politiques visant à améliorer les normes d'habitation.

Question H5 Réparations nécessaires

Ce logement nécessite-t-il des réparations?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Commission royale sur les peuples autochtones
Environnement Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Association canadienne des constructeurs d'habitations
Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec
Calgary, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité national de recherche sur le logement
Edmonton, City of
Fédération de l'habitation coopérative du Canada
Groupe Conseil ARA
L'Institut Vanier de la famille
Laval, Ville de
Montréal, Ville de
Regina, City of
Toronto, City of
User's Group of York University
Vancouver, City of

Groupes cibles

Cette question permet de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles à faible revenu,
- familles monoparentales,
- Autochtones,
- personnes âgées.

Exigences de la législation et des programmes

Analyse des besoins impérieux (SCHL)

Loi nationale sur l'habitation

Programme d'aide à la remise en état des logements (SCHL)

Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (SCHL/Québec)

Programme de logement pour les ruraux et les autochtones (SCHL)

Programme de logement sans but lucratif (SCHL/Provinces)

Programme de logement sans but lucratif pour les autochtones en milieu urbain (SCHL/Provinces)

Programme de réparations d'urgence (SCHL)

Objet

Cette question permet d'évaluer l'état du parc immobilier. Bien que les données obtenues soient fondées sur une évaluation subjective du propriétaire ou du locataire, elles fournissent une indication générale des réparations qui sont nécessaires.

Pour les décideurs en matière d'habitation et les gestionnaires de programme, les données recueillies grâce à cette question servent de repères pour mesurer l'efficacité des programmes de l'État visant à réparer et à rénover le parc de logements.

Pour l'industrie de la construction et de la rénovation domiciliaire, cette question donne une indication de la taille et de l'emplacement des marchés potentiels.

Question H6 Paiements annuels

Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour :

- a) l'électricité?
- b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?
- c) l'eau et les autres services municipaux?

Question H7 Coûts d'habitation – Locataire

Pour les LOCATAIRES seulement :

Quel est le loyer mensuel payé pour ce logement?

Question H8 Coûts d'habitation – Propriétaire

Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f) :

- a) Quel est le total mensuel courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?
- b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?
- c) Quel est le montant annuel approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?
- d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?
- e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?
- f) Quels sont les frais mensuels de condominium?

Principaux utilisateurs clés

Organismes et ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord Canada
Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Environnement Canada
Industrie Canada
Revenu Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Provinces et territoires

Toutes les provinces et les territoires

Autres

Association canadienne des constructeurs d'habitations
Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec
Burlington, City of
Comité consultatif de la statistique de la santé
Comité national de recherche sur le logement
Edmonton, City of
Fédération de l'habitation coopérative du Canada
Groupe Conseil ARA
Laval, Ville de
Montréal, Ville de
Richmond, City of
Toronto, City of
User's Group of York University
Vancouver, City of

Groupes cibles

Ces questions permettent de recueillir des données sur une caractéristique importante pour l'analyse des questions relatives aux :

- familles à faible revenu,
- Autochtones,
- personnes âgées,
- personnes ayant une incapacité,
- immigrants.

Exigences de la législation et des programmes

Aide sociale aux logements (SCHL)
Analyse des besoins impérieux (SCHL)
L'indicateur d'abordabilité (SCHL)
Logements pour les Indiens et Inuit (AINC)
Loi nationale sur l'habitation
Programme d'assurance-prêts pour accédants à la propriété (SCHL)
Programme de logement adapté : aînés et autochtones (SCHL)
Programmes de supplément de loyer (SCHL/Provinces)
Régime de pensions du Canada (DRH)
Sécurité de vieillesse (DRH)
Supplément de revenu garanti (DRH)

Objet

Les données sur les dépenses des ménages au titre des services publiques, des services municipaux, du loyer, des paiements hypothécaires et de l'impôt foncier sont essentielles pour estimer les coûts d'habitation. Les données sur ces coûts, et leur variance selon la région géographique, le type de logement, le revenu du ménage, etc., sont très utiles à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation de programmes relatifs à l'habitation, au bien-être et à la prestation de services publics.

L'abordabilité des logements est une question importante pour de nombreux groupes désignés, dont les personnes âgées, les familles à faible revenu et les Autochtones. En ce qui concerne les personnes âgées propriétaires d'une maison, les données tirées de cette question permettent de comprendre certains aspects de leur sécurité financière, y compris des facteurs tels que leur capacité de payer les taxes et autres frais occasionnés par le fait d'être propriétaire de son logement.

C'est lors du recensement de 1991 que la question H8 f) (frais mensuels de condominium) a été posée pour la première fois. Cette question a été incluse afin que les analystes des politiques et les promoteurs puissent repérer les ménages ayant accédé à cette forme relativement récente de propriété et analyser leurs caractéristiques.

La partie de la question portant sur les paiements hypothécaires permet aux planificateurs des administrations publiques et aux établissements financiers de déterminer dans quel mesure le parc immobilier est hypothéqué, de sorte qu'ils puissent estimer les besoins futurs en fonds hypothécaires.

La partie de la question portant sur la valeur du logement fournit les renseignements nécessaires pour estimer la valeur du parc immobilier à l'échelle nationale, régionale et locale.

Annexes

Annexe 1

Abréviations des ministères fédéraux utilisées

(AINC)	Affaires indiennes et du Nord Canada
(Agr.)	Agriculture et Agro-alimentaire Canada
(ACC)	Anciens combattants Canada
(C&I)	Citoyenneté et Immigration Canada
(CFP)	Commission de la fonction publique du Canada
(CFC)	Condition féminine Canada
(DRH)	Développement des ressources humaines Canada
(EC)	Environnement Canada
(IC)	Industrie Canada
(PC)	Patrimoine canadien
(RC)	Revenu Canada
(SCa)	Santé Canada
(SCHL)	Société canadienne d'hypothèques et de logement
(STC)	Statistique Canada
(TC)	Transports Canada

Annexe 2

Lois prévoyant ou nécessitant la tenue du recensement

A. Législation constitutionnelle

- a) En vertu de l'article 8 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (antérieurement désignée sous le titre : *Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*), un recensement décennal devait être mené en 1871 et tous les dix ans par la suite.
- b) En vertu du paragraphe 91(6) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la tenue du recensement incombait à l'administration fédérale.
- c) En vertu de l'article 51 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, modifiée par la *Loi sur la représentation* de 1974, le nombre de députés à la Chambre des communes était déterminé à partir des données des recensements décennaux.
- d) En vertu de l'article 38 de la *Loi sur le Canada* de 1982, la formule de modification applicable à la *Loi constitutionnelle* repose sur les données démographiques obtenues lors du «recensement général le plus récent».
- e) Un certain nombre de dispositions ayant trait aux subventions provinciales ont été intégrées à la législation et modifiées au cours des années. Un résumé de cette législation est présenté ci-après :
 - En vertu de l'article 25 de l'*Acte du Manitoba*, 1870, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement décennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de la partie 3 de l'annexe des *Conditions de l'adhésion de la Colombie-Britannique*, 1871, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement décennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de l'annexe des *Conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard*, 1873, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement décennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de l'article 18 de l'*Acte de l'Alberta*, 1905, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement quinquennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.
 - En vertu de l'article 18 de l'*Acte de la Saskatchewan*, 1905, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des résultats du recensement quinquennal. Cette disposition n'est plus en vigueur.

- En vertu de l'annexe et de l'article 1 de la *Loi constitutionnelle* de 1907, les lois précitées ayant trait aux subventions à verser aux diverses provinces avaient été remplacées par une formule générale servant au calcul du montant de la subvention, laquelle formule était fondée sur les chiffres de population du recensement décennal pour toutes les provinces sauf les trois provinces des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba); dans le cas de ces dernières, la formule était basée sur les chiffres de population du recensement quinquennal. Les dispositions applicables aux trois provinces des Prairies ne sont plus en vigueur.
- L'annexe de la *Loi constitutionnelle* de 1930 a remplacé celle de 1907 en ce qui a trait aux dispositions relatives aux trois provinces des Prairies. La subvention versée à ces provinces (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) était désormais établie à partir des chiffres de population du recensement quinquennal et variait en fonction de la population ainsi déterminée jusqu'à concurrence de 1 200 000 habitants. Ces dispositions sont toujours en vigueur.

D'après les avis juridiques fournis à Statistique Canada, il existe une obligation constitutionnelle selon laquelle un recensement quinquennal des provinces des Prairies doit être mené tant que la population de ces provinces n'excédera pas un million deux cent mille habitants. Depuis 1961, la population de l'Alberta compte plus de 1 220 000 habitants.

- En vertu de la partie 26 de l'annexe de la *Loi sur Terre-Neuve* de 1949, le montant de la subvention accordée par l'administration fédérale à la province était établi à partir des chiffres de population du recensement décennal. Cette disposition est toujours en vigueur.
- f) Le nombre de députés représentant l'Alberta et la Saskatchewan à la Chambre des communes a été déterminé en fonction des données du recensement quinquennal de ces provinces une seule fois, lors du premier recensement quinquennal suivant leur création (c.-à-d. en 1906). Par la suite, le nombre de députés a été établi d'après les résultats du recensement décennal du Canada (*Acte de l'Alberta*, 1905, article 6; *Acte de la Saskatchewan*, 1905, article 6).

B. Antécédents historiques de la *Loi sur la statistique* (L.R.C. 1985)

- 1870 *L'Acte du recensement* concernant le premier recensement (33 Victoria, chapitre 21) prévoyait la tenue du recensement décennal de 1871. Il ne stipulait pas que des recensements subséquents devaient avoir lieu. Seules les quatre premières provinces faisant partie de la Confédération étaient visées.
- 1871 *L'Acte pour amender l'Acte du recensement* (34 Victoria, chapitre 18) étendait la couverture géographique du recensement aux territoires ayant subséquentement été intégrés à la Confédération (c.-à-d. le Manitoba, la Terre de Rupert, etc.).
- 1879 *L'Acte concernant les recensements et les statistiques* (42 Victoria, chapitre 21) abrogeait *l'Acte du recensement* modifié de 1871. Il prévoyait la tenue d'un recensement en 1881 et tous les dix ans par la suite.

- 1885 *L'Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Keewatin* (48 Victoria, chapitre 3) stipulait qu'un recensement aurait lieu dans les provinces des Prairies à la mi-décennie, en 1885 et 1886.
- 1905 *La Loi du recensement et des statistiques* (4-5 Edward VII, chapitre 5) annulait les lois précédentes. Elle prévoyait la tenue d'un recensement décennal de toutes les provinces et des territoires et un recensement quinquennal des provinces des Prairies. Dans cette loi, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan étaient initialement considérées comme des territoires, mais après qu'une modification eut été apportée en 1905 (4-5 Edward VII, chapitre 6), les provinces nouvellement créées furent nommées.
- 1918 *La Loi sur la statistique* de 1918 (8-9 George V, chapitre 43) abrogeait la *Loi du recensement et des statistiques* de 1905. Elle prévoyait la tenue d'un recensement décennal du Canada et d'un recensement quinquennal des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.
- 1948 *La Loi sur la statistique* de 1948 (11-12 George VI, chapitre 45) annulait la *Loi sur la statistique* de 1918. Elle contenait les mêmes dispositions que celle de 1918 relativement aux régions visées par les recensements décennaux et quinquennaux.
- 1955 Bien que les dispositions de la *Loi sur la statistique* de 1948 concernant les recensements quinquennaux soient demeurées les mêmes, l'administration fédérale a eu recours à un décret (C.P. 1955-1069) pour étendre le recensement quinquennal au pays en entier. Ce décret a probablement été pris aux termes de l'article 33 de la *Loi sur la statistique* de 1948 qui conférait au gouverneur en conseil le pouvoir de prescrire la tenue «d'enquêtes statistiques».
- 1965 Bien que les dispositions de la *Loi sur la statistique* de 1948 soient demeurées inchangées, l'administration fédérale a de nouveau eu recours à un décret (C.P. 1965-449) pour étendre le recensement quinquennal à tout le pays. Il est probable que là encore, ce décret a été pris en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la statistique*.
- 1971 *La Loi sur la statistique* (1970-71-72) annulait la *Loi sur la statistique* de 1948. Cette loi, qui est toujours en vigueur, stipule qu'un recensement quinquennal de la population doit être mené dans toutes les régions du Canada (c.-à-d. un recensement tous les cinq ans).
- 1985 *La Loi sur la statistique*, L.R.C. (1985), ch. S-19, article 3, 19, 20 et 21. Cette loi est une refonte des lois précédentes.

C. Autres lois fédérales

Plusieurs autres lois ou règlements fédéraux font référence implicitement ou explicitement à des données du recensement, à des estimations démographiques établies à partir de ces données ou à des unités géographiques du recensement :

- a) *La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, L.R.C. (1985), ch. F-8

Cette loi prévoit l'utilisation des estimations démographiques de Statistique Canada pour le calcul des paiements fiscaux de péréquation et des sommes prévues pour le financement des programmes établis que l'administration fédérale verse aux provinces. L'article 4 du *Règlement de 1987 sur les accords de perception fiscale et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, adopté en vertu de la loi susmentionnée, dispose que pour déterminer la population d'une province aux fins d'une contribution ou d'un paiement pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 1991, il faut les données du recensement de 1991 et, pour les années suivantes, les estimations fournies par Statistique Canada.

- b) *La Loi électorale du Canada*, L.R.C. (1985) dans la forme modifiée, ch. E-2, articles 3 et 198

Cette loi fait référence à la liste des circonscriptions électorales nommées et décrites dans une ordonnance de représentation déclarée en vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* actuellement en vigueur. Dans cette loi, il est également question de l'utilisation des chiffres de population du recensement pour déterminer les coûts liés à la tenue d'élections fédérales et aux activités connexes.

- c) *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, L.R.C. (1994), ch. C-18

Cette loi prescrit l'utilisation des chiffres de population du recensement pour réviser les limites des circonscriptions électorales fédérales.

- d) *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, L.R.C. (1985), ch. C-2, paragraphe 15(2)

Cette loi stipule que les fonds de la caisse des subventions de capital aux universités doivent être répartis entre les provinces en fonction de la population de chacune.

- e) *Loi sur le régime de pensions du Canada*, L.R.C. (1985), ch. C-8, paragraphe 114(5)

Cette loi prévoit que les modifications apportées au régime nécessitent l'assentiment des provinces participantes qui représentent les deux tiers de la population de toutes les provinces participantes; la taille de la population est déterminée à l'aide des estimations démographiques du Bureau.

- f) *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, L.R.C. (1985), ch. S-23, paragraphe 16(4)

Cette loi prévoit l'attribution d'un fonds d'emprunt à une province en fonction de la proportion de Canadiens âgés de 18 à 25 ans qui vivent dans cette province. La population du pays et celle des provinces doivent être déterminées selon les estimations de Statistique Canada.

- g) *Loi sur les subventions aux provinces*, L.R.C. (1985), ch. P-26, article 4

Cette loi, comme plusieurs autres, prévoit le versement de subventions aux provinces. L'article 4 fait explicitement référence à la subvention versée au Manitoba, fondée sur les chiffres de population tirés du recensement.

- h) *Loi sur le déplacement des lignes de chemins de fer et les croisements de chemin de fer*, L.R.C. (1985), ch. R-4, paragraphe 2(1)

Cette loi prévoit l'utilisation des données du dernier recensement pour la définition des secteurs urbains.

- i) *Loi sur le développement industriel et régional*, L.R.C. (1985), ch. I-8, article 2

Dans le cadre de cette loi, les unités géographiques du recensement servent à établir un répertoire et ce répertoire peut s'appuyer sur les données du recensement. Le terme «district» utilisé dans cette loi est défini comme étant un «district de recensement établi par Statistique Canada pour classer et publier des données de recensement».

- j) *Loi sur les subventions aux municipalités*, L.R.C. (1985), ch. M-13

L'alinéa 2(3)(b) fait référence à un immeuble dans une région classée comme «urbaine» par Statistique Canada lors de son dernier recensement.

- k) *Loi sur l'équité en matière d'emploi, Règlement sur l'équité en matière d'emploi*, 1986, article 2

Dans cette loi, la «RMR désignée» est définie de la façon suivante : «la région métropolitaine de recensement d'une ville visée à l'annexe I et illustrée dans l'ouvrage de Statistique Canada, *Cartes de référence, Régions métropolitaines de recensement et agglomération de recensement*, publié en mai 1982».

- l) *Loi nationale sur l'habitation*, L.R.C. (1985), ch. N-11, article 2

Dans cette loi, une communauté urbaine est définie comme un «groupe formé par une grande ville et une ou plusieurs municipalités limitrophes étroitement associées à elle sur le plan économique». Cette définition est très semblable à celle de la région métropolitaine de recensement.

- m) Plusieurs lois fédérales autorisent le recours aux questionnaires du recensement pour déterminer l'âge d'une personne :

- *Loi sur le régime de pensions du Canada*, L.R.C. (1985), ch. C-8, article 87
- *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.R.C. (1985), ch. O-9
- *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, L.R.C. (1985), ch. W-3

D. Lois provinciales

- Bon nombre de lois et de règlements provinciaux font aussi référence implicitement ou explicitement aux données du recensement, comme le démontre la liste ci-dessous, qui est loin d'être exhaustive.

Terre-Neuve

Electoral Boundaries Act, R.S.N. (1990), c. E-4, subsection 13(2)

- Cette loi exige les chiffres de population de la province selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Schools Act, R.S.N. (1990), c. S-12, section 85

- Cette loi exige des données sur la religion selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Nouveau-Brunswick

Loi sur l'aide aux municipalités, L.R.N.-B. (1973), ch. M-19, article 7

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Québec

Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être, L.R.Q., ch. C-56.3, article 3

- Cette loi exige des données sur les caractéristiques de la population (socio-culturelles, ethno-culturelles, linguistiques, démographiques).

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport, L.R.Q., ch. C-70, article 25

- Cette loi exige des données sur la population des municipalités.

Loi électorale, L.R.Q., ch. E-3.3, article 15

- Cette loi exige des données sur la population.

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, L.R.Q., ch. E-20.1, article 25

- Cette loi exige des données sur les personnes ayant une incapacité.

Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., ch. O-9, article 30

- Cette loi exige des données sur la population.

Ontario

Loi sur l'évaluation foncière, L.R.O. (1990), ch. A.31, article 15

- Cette loi exige des données sur la population.

Loi sur l'éducation, L.R.O. (1990), ch. E.2, article 27

- Cette loi exige des données sur la population selon l'âge.

Loi sur les juges, L.R.O. (1990), ch. J.3, paragraphe 6(2)

- Cette loi exige des données sur la population.

Loi sur les municipalités, L.R.O. (1990), ch. M.45, articles 1, 30-33

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Manitoba

Loi sur les circonscriptions électorales, L.R.M. (1987), ch. E-40, article 9

- Cette loi exige les chiffres totaux de population de la province selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur les services de santé, L.R.M. (1987), ch. H-30, article 80

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur la réglementation des alcools, L.R.M. (1988), ch. L-160, article 1

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement.

Loi des ressources naturelles du Manitoba, L.R.M. (1987), ch. N-30, article 20

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement quinquennal.

Loi sur les municipalités, L.R.M. (1988), ch. M-225, paragraphes 2(1), 41(3)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur les subventions inconditionnelles, L.R.M. (1987), ch. U-10, article 1, et paragraphes 3(1), 4(1) et 4(2)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Loi sur les commissions d'approvisionnement en eau, L.R.M. (1988), ch. W-100, paragraphe 21(2)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Saskatchewan

The Community Health Unit Act, S.S. 1979, c. C-19.1, subsection 3(1)

- Cette loi exige des données sur la population de la province selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Fire Departments Platoon Act, R.S.S. 1978, c. F-14, section 3

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Liquor Licensing Act, R.S.S. 1978, c. L-21, section 62

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Municipal Assessment Act, S.S. 1979-80, c. M-23.1, subsection 3(5)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Public Health Act, R.S.S. 1978, c. P-37, paragraph 44(1)(b)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Saskatchewan Assessment Act, S.S. 1980-81, c. S-6.1, subsection 8(3)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

The Tuberculosis Sanatoria and Hospitals Act, R.S.S. 1978, c. T-24, paragraph 25(2)(b)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Alberta

County Act, R.S.A. 1980, c. C-27, sections 22, 24, and paragraphs 5(4)(a) and (b)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Municipal and School Administration Act, R.S.A. 1980, c. M-29, paragraph 18(3)(b)

- Cette loi exige des données sur la population d'une ville donnée selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Municipal Government Act, R.S.A. 1980, c. M-26, subsections 124(2), 125(2)

- Cette loi exige des données sur la population d'une municipalité donnée selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Property Tax Reduction Act, R.S.A. 1980, c. P-19, paragraph 27(3)(a)

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

Colombie-Britannique

Municipal Act, R.S.B.C. 1979, c. 290, sections 1, 20, 775

- Cette loi exige des données sur la population selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA

Ca005



1010219953

